

CAMPAGNE EPS

Participez !

Le bulletin 593 contenait :

- Une affiche centrale « Une ambition pour l'EPS, les jeunes, les enseignants ».

Affichez-la dans les salles de professeurs, les gymnases.

- L'appel de personnalités pour l'EPS.
- Signez-le, faites le signer** et renvoyez-le à votre secrétaire départemental SNEP.

AGREGES

1/7 ÈME !

- Sortie du texte :

BO du 21 octobre 1999

- Appel à candidature sur minitel ou internet jusqu'au 5 novembre 1999.
- Joindre un dossier pour le 12 novembre 1999.

SOMMAIRE

• Edito.....	p. 2
• Une liaison intime.....	p. 3
• Des rapports qui pèsent.....	p. 4
• SE : double langage.....	p. 4
• Lycées, quelle réforme ?.....	p. 5
• Collège, quelles ambitions ?.....	p. 5
• Activité Péda du SNEP.....	p. 5
• Sport scolaire.....	p. 6
• Dossier programmes.....	p. 7
• Professeur d'équilibre personnel ?.....	p. 7
• Chronique des années de braise.....	p. 8
• Propositions du SNEP.....	p. 9
• Danse.....	p. 12
• Et les LP ?.....	p. 13
• Premier degré.....	p. 13
• Apprendre quoi en EPS ?.....	p. 14
• SUAPS.....	p. 14
• FPC.....	p. 15
• Santé.....	p. 15
• Evaluation aux examens.....	p. 15
• CAPEPS.....	p. 16
• STAPS.....	p. 16
• Installations.....	p. 17
• Syndicalisation.....	p. 18
• Internet.....	p. 19
• Salon de l'Education.....	p. 19
• Colloque SNEP.....	p. 19
• Contre pied.....	p. 20

édito

Syndicalisme de débat, Syndicalisme d'ouverture

Chacune, chacun a reçu un premier bulletin consacré à l'activité générale du SNEP.

Celui-ci est plus " spécialisé " ; il s'attaque, par tous les bouts, aux questions " pédagogiques " ; rien que cette évidence est parfois mise en doute. Est-ce bien du domaine du SNEP, d'un syndicat, de s'occuper de ces questions ? N'est-ce pas plutôt du ressort des associations de " spécialistes " ?

Depuis sa naissance (1944), le SNEP s'est toujours occupé de ces questions. Comment peut-on parler sérieusement du métier si on l'ampute d'une de ses jambes ? Faudrait-il être aveugle à ne pas voir les relations fortes qu'entretiennent nos exigences de formation avec les contenus enseignés aux élèves ! les contenus, aux conditions concrètes d'enseignement, notamment les installations sportives, leur quantité et leur qualité particulières pour être conformes à nos objectifs d'enseignement !

Nos qualifications, hissées à bac+5, ont été fortement contestées et mises en concurrence avec divers éducateurs. N'a-t'il pas fallu démontrer combien nos qualifications étaient indissolublement liées aux exigences de l'école. Ces questions-là reviennent d'ailleurs aujourd'hui sur le devant de la scène* ; le combat n'est pas fini...

Cette réflexion syndicale sur le contenu pédagogique de notre métier a donné lieu à des débats passionnés : Que doit-on enseigner en EPS ? Ce bulletin continue la tradition d'un vrai débat, à partir de propositions qui sont un capital de notre métier, mais capital non dogmatique, questionné en permanence au rythme d'évolution des " formes " physiques et sportives que la société crée, et qui sont une des grandes passions de notre planète.

Prenez chaque article comme une invitation au débat. Ecrivez-nous, contestez, proposez... que chacun vive ce bulletin comme un dialogue que nous poursuivrons par des débats dans les académies sur les programmes.

Pour nous, la pédagogie est source revendicative, sur les installations, les effectifs, les horaires, l'organisation dans la semaine, les équipements individuels,... bref, tout ce qui fait que cet enseignement serait encore mieux vécu par tous les jeunes et que sa fonction éducative serait mieux perçue comme indispensable par toute l'opinion publique.

Ne laissons à personne d'autre le soin de décider et de définir les contenus de notre enseignement et faisons de chacune de nos rencontres autant d'occasions à saisir pour fortifier la portée de notre enseignement.

Jean Lafontan, Secrétaire Général



(*) Les initiatives CEL (contrats éducatifs locaux) devraient être analysées dans cette perspective.

tion nous est donnée par les trois rapports Bancel, Blanchet et Monteil (voir ci contre). Un axe fort les relie : la place faite au projet d'établissement et le rôle accru donné au chef d'établissement (ce qui laisse augurer de beaux jours au " clientelisme " et à la " méritocratie ") .

Ce n'est pas le meilleur moyen de dynamiser des équipes et des collègues !

L'importance donnée au projet d'établissement, les moyens accordés en fonction de celui ci posent le problème de la mise en concurrence des établissements et peuvent conduire à un éclatement du service public d'éducation contraire à l'égalité de tous les élèves face à la formation.

Est privilégiée l'individualisation de l'enseignement et donc minoré le rôle fondamental de l'espace collectif d'apprentissage qu'est la classe. Ceci est assorti d'une grande méfiance à l'égard des logiques disciplinaires. Ces éléments n'aident pas les collègues très engagés dans un travail didactique sur leur enseignement.

Enfin, comment ne pas citer comme élément perturbant l'engagement pédagogique, les freins mis au remplacement des collègues absents, qui alliés à des baisses de crédits pour la FPC, aboutissent à une diminution importante de la formation continue.

L'ensemble de ces décisions gouvernementales est intimement lié à la politique du gel de l'emploi public, au refus de créer des postes nouveaux autrement que par redéploiements intra et inter ministériels.

Une réorientation de la politique gouvernementale en matière d'emploi, des choix différents sur la gestion, sont indispensables pour améliorer les conditions de travail et de vie des enseignants et donc celles des élèves.

La volonté du SNEP, c'est d'y travailler avec toute la profession, c'est cela avoir " une ambition pour l'EPS, les jeunes, les enseignants " .

Serge CHABROL

Des rapports qui pèsent

Les rapports Bancel (conditions de travail des enseignants), Monteil (inspection et notation des enseignants) et Blanchet (revalorisation du rôle des chefs d'établissement), commandés par le ministre, ont été rendus publics le 4 octobre.

Certains éléments sont intéressants, mais sur des points fondamentaux, les orientations sont inacceptables.

Le rapport Bancel :

- conforte l'enseignant dans son rôle d'expert disciplinaire, concepteur de son activité.

- reconnaît la multiplication des tâches et la pénibilité accrue du métier.

- précise que le travail en équipe doit être développé mais que l'interdisciplinarité doit être fondée sur des objectifs d'apprentissage clairs,
- demande une amélioration de la formation des enseignants, ainsi que de l'entrée dans le métier avec tutorat et aller-retour avec l'IUFM

- considère que la fin de carrière doit être aménagée (mais "dans le cadre des moyens existants" !) et que le suivi médical, la prévention, inexistants actuellement doivent être mis en place et les maladies professionnelles mieux reconnues.

- pose l'exigence d'installations sportives améliorées.

L'inquiétant par contre est que les trois rapports se rejoignent sur différents axes qui posent problème :

- Accroissement important des pouvoirs du chef d'établissement et logique managériale :

D. Bancel propose de " faire confiance au bon sens des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques " pour la définition précise des services des enseignants (services fixés avec "une référence hebdomadaire " mais " ce qui n'exclut pas une comptabilité annuelle "). J.M. Monteil propose (comme R Blanchet) qu'un nouveau chef d'établissement omniprésent soit associé à l'évaluation des enseignants (entretien avec le chef d'établissement et deux inspecteurs dont un d'une discipline autre que celle de l'enseignant évalué). Il propose également que la note administrative compte pour 50% dans la note globale (contre seulement 40% actuellement).

R. Blanchet regrette que les chefs d'établissement n'aient "rien à dire sur les affectations, et ne pèsent guère sur les conditions d'emploi", que "s'ils ont le pouvoir de fixer les

services de toutes les catégories de personnel, ce ne peut être que dans le respect de leurs statuts".

- Centration sur l'établissement et les projets

Pour les trois rapporteurs, l'établissement et son projet deviennent centraux.

R. Blanchet propose que les moyens soient attribués aux établissements en fonction de leur projet, avec contractualisation. D.Bancel précise que " c'est dans l'établissement que s'organise localement le travail autour des missions et objectifs définis par l'institution " et propose que les services des enseignants soient définis au niveau de l'établissement. Il affirme " c'est sur la base du projet pédagogique élaboré par les équipes, adopté par le CA, et contractualisé avec l'autorité académique que seraient attribués les moyens aux établissements " .

J.M. Monteil précise que l'évaluation doit davantage tenir compte de l'engagement dans des projets divers.

Le métier d'enseignant est ainsi progressivement modifié, l'éducatif, le périphérique à l'acte d'enseigner prennent une importance considérable.

Le SNEP est favorable à l'évolution du fonctionnement de l'école, ceci

suppose un cadrage national fort, porteur d'exigences de contenus de formations, garantie pour l'égalité de tous les jeunes ; une véritable démocratie locale.

Quelle prise en compte des tâches nouvelles ?

D. Bancel reconnaît une divergence dans le groupe de travail préparatoire entre ceux (dont SNES-SNEP) qui défendaient la prise en compte dans le service de tous des tâches nouvelles puisque ces tâches font partie intégrante du métier et ceux qui défendaient une dotation attribuée à l'établissement avec répartition entre les personnels engagés dans un projet, avec contrat et évaluation. C'est la deuxième version bien entendu qui est retenue par le rapporteur !

En conclusion

Nous reviendrons dans nos prochains bulletins plus dans le détail sur ces rapports, en particulier sur celui sur l'évaluation (1). Certaines propositions sont intéressantes et peuvent être des points d'appuis mais ne peuvent en masquer d'autres porteuses d'éclatement des situations actuelles et des solidarités professionnelles. Nous devons intervenir collectivement et fermement auprès du ministre pour que celles ci ne soient pas suivies d'effets.

Serge CHABROL

(1) Qui prévoit entre autres un rapport individuel tous les trois ans, support d'un entretien avec 2 inspecteurs et le Chef d'étab., une inspection en cours avec 2 inspecteurs.

SE FEN Double langage et opportunisme

Lors des débats de la commission Bancel, les représentants du SNEP (Serge Chabrol) et du SNES (Frédérique Rollet, J.Luc Leguellec) ont revendiqué l'intégration des tâches nouvelles dans le service de tous les enseignants (sans exclure des moyens supplémentaires pour des projets particuliers). Nous souhaitons marquer ainsi le fait que ces nouvelles tâches sont constitutives du métier d'enseignant.

Le représentant du SE, s'est opposé à cette conception, préférant un forfait global attribué à l'établissement, à charge pour celui ci de le répartir entre des collègues s'engageant dans des projets précis, avec contractualisation et évaluation. C'est dans ce sens qu'a tranché M.Bancel (comme par hasard !).

Comment ne pas être surpris de constater que le SE-FEN lance dans son dernier bulletin une pétition pour l'intégration des tâches nouvelles à raison de 3h dans le service. Dommage qu'il n'ait pas défendu cette position dans la commission Bancel. Et pourquoi le SE ne rend-il pas compte de ce qu'il propose dans les groupes de travail ?

Puisqu'il évolue vers notre position pourquoi ne nous propose-t-il pas une action commune ?

En l'absence de cette proposition et à l'approche des élections professionnelles, cela ressemble bien à une initiative opportuniste et pré-électorale !

Lycées : quelle réforme ?

Malgré la volonté ministérielle de réduire la place des syndicats nous avons, avec le SNES, tout mis en oeuvre pour être entendus dès l'annonce d'une nouvelle réforme et rendu compte en permanence dans nos bulletins de l'évolution des débats.

Cette réforme est comme toujours le produit d'un rapport de force dans lequel enseignants et lycéens ont pesé.

Le "lycée light" a été en partie repoussé, même si les orientations du ministre continuent à peser lourdement.

La baisse des horaires est moins importante que prévue, des options supprimées ont été réintroduites, les trois voies (générale technologique et professionnelle) sont maintenues, les modules conservés, des dédoublements étendus, une dotation supplémentaire a été obtenue (mais en HS) pour l'aide individualisée en seconde, notre revendication de travaux interdisciplinaires a abouti.

Cependant nous n'avons pas réussi à préserver les horaires de toutes les disciplines, sauver les modules en première, maintenir le choix de 2 options en terminale, obtenir une réelle diminution des effectifs. La réforme fait, depuis la rentrée, la preuve de ses limites et des inégalités dans sa mise en oeuvre.

Collège : quelles ambitions ?

Toutes les informations qui nous parviennent confirment l'évolution vers deux tendances lourdes, et inquiétantes :

1) La déréglementation, initiée par le "Nouveau contrat pour l'Ecole" de F. Bayrou, se poursuit, et s'amplifie avec le "collège de l'an 2000" : fourchettes-horaires et parcours diversifiés, catalogue très fourni de mesures nouvelles pour cette rentrée (ou à venir), le tout mis en oeuvre selon le choix des établissements, et donc de façon très différente suivant les rapports de force et d'autorité, les projets de chaque collège.

2) La "centration sur la périphérie" se confirme, au détriment de l'enseignement proprement dit. Les enseignants ont beaucoup insisté, lors de la consultation de l'an dernier, sur l'importance des facteurs favorisant la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage : la baisse des effectifs, les possibilités de dédoublements ou de travail en petits groupes, la possibilité de concertation intra et inter-disciplinaire, la formation initiale et continue et leur articulation... Les réponses ministérielles concernent essentiellement la vie de la classe et du collège, les problèmes particuliers de chaque élève, des initiatives diverses sur la santé, la citoyenneté...

Nous ne récusons pas l'essentiel de ces mesures. Cependant, la désignation (à venir) d'un coordonnateur par niveau de classe ne nous semble pas justifiée, le tutorat nous semble dangereux (n'est pas psychologue qui veut, et l'on sait tous les risques de la relation en tête à tête avec les élèves, le "livret de 6e" est bien infantilisant et inutilement caricatural, le nouveau bulletin compliqué, voire démagogique (être positif... à tous prix).

L'heure de vie de classe, la remise à niveau, l'aide

Une réforme dans le sens d'une réelle démocratisation dans l'accès aux savoirs en lycée reste à faire. Le SNEP, le SNES et les autres syndicats FSU poursuivent leur action en ce sens.

Et l'EPS ?

Nous sommes intervenus fermement dès le début de la réflexion car l'EPS était absente de la consultation Mérieu ! Nous avons réussi à préserver l'option facultative, mais elle est fragilisée. Nous avons obtenu l'ouverture dès cette rentrée de l'enseignement de détermination EPS, son programme est soumis à expérimentation, son prolongement en première et terminale est l'objet d'un désaccord avec le Ministère, mais le débat se poursuit.

L'EPS figure donc dans les enseignements communs, dans les enseignements de détermination, dans les options facultatives.

Restent entiers : la stagnation de l'horaire à 2h et des effectifs trop élevés pour une discipline de travaux pratiques permanents.

Seule la mobilisation de la profession modifiera cette situation. C'est possible, c'est indispensable.

Danièle LENFLE

Activité du secteur pédagogique du SNEP

Impossible de reprendre toute l'activité déployée pendant ces 14 mois. La chronologie qui suit en reprend les principaux temps forts.

Juillet 98

9 : Rencontre cabinet S.Royal (programme EPS 3e)

21 : Rencontre directeur DESCO, B. Toulemonde. (tour d'horizon problèmes EPS)

24 : Avec délégation FSU, rencontre directeur DESCO (réforme des lycées). Confirmation série EPS

Septembre 98

1er : SNEP et SNES reçus par le Ministre

2 : Entrevue SNEP/DESCO (horaires, subvention UNSS, série EPS)

3 : Pétition H.S (abrogation décret HSA, reconnaissance de nos missions particulières)

16 : Entrevue SNES/SNEP- Cabinet S. Royal (Collège)

26 : Conférence de presse STAPS avec les organisations étudiantes

29 : Rencontre J.L. Boujon, directeur de l'UNSS

30 : Réunion groupe "collège" SNES

Octobre 98

2 : Audience DESCO (série EPS)

Novembre 98

5 : Audience cabinet S.Royal avec FSU (ZEP-REP)

7 et 8 : Bureau de l'Association Européenne de l'EP à Madrid

12 : Audience Bancel (conditions de vie et de travail)

- Réunion ministérielle "plan d'action pour le collège". (Le SNEP a participé à toutes les réunions du Comité consultatif, jusqu'en juin)

12 au 14 : Assises Nationales du Sport

Décembre 98

2 : C.A. UNSS. Dépôt de 2500 signatures contre la diminution de la subvention UNSS.

8 : Comité de suivi STAPS (métiers du sport, loi sur le sport...)

14 : Première rencontre SNEP (seul) avec le Ministre (revendications, demande de la nomination d'un conseiller pour l'EPS). Accord pour série EPS et pour un conseiller

Janvier 99

Dossier spécial : "Nos propositions pour l'EPS dans les lycées et LP" (bul 573), pétition pour 1500 postes aux concours externes

26 : Rencontre Bancel. (Le SNEP a ensuite participé à toutes les réunions de la commission



"Conditions de vie et de travail des enseignants" et a fait valoir nos revendications spécifiques)

Mars 99

4 : Charte des lycées au CSE. Vote nouvelle organisation de la classe de seconde. Le SNEP fait adopter deux vœux, un sur les 3h, un pour série EPS dans les voies générales et technologiques + 2 à 3 implantations par département

15 au 19 : Congrès national du SNEP

21 : Forum FSU "Les savoirs et les Jeunes"

25 : Présentation à la presse de la campagne et de l'appel EPS, avec D.Costantini et P. Villepreux

30 : Entrevue nouveau conseiller EPS du Ministre pour l'EPS, A. Hébrard

Avril 99

2 : Rencontre Doyen de l'I.G. C. Bouquin

-Rencontre CNP (Conseil National des Programmes)

7 : Entrevue FSU/S Royal (violence)

12 : Rencontre conseillers Allègre, A.Geismar et Hébrard (Charte de l'enseignement professionnel)

15 : Entrevue FCPE (Dupon Lahitte, Deldem), qui refuse de signer l'appel pour l'EPS

Mai 99

6 : Groupe SNUipp, SNES, SNEP (SEGPA)

7 : AG de l'UNSS

8 et 9 : Bureau EUPEA (Paris)

10 : Audience Monteil (mission Evaluation des enseignants)

18 : Entrevue G.Klein, président GTD (projet de programme "lycée")

19 : Audience SNES/SNEP -S. Royal
mai, juin : Opération "Tous au carton sur les Equipements"

Juin 99

23 : à l'initiative du SNEP déclaration commune avec FCPE, PEEP, SE-FEN, SGEN-CFDT, FNOMS (Equipements)

29 : Conférence de presse UFRS-TAPS Paris V (équipements sportifs enseignement supérieur)

Juillet 99

1er : CSE programmes lycée. Amendements programme "danse". Vote contre programme EPS, adopté à une voix près. Nouveaux programmes (dont l'EPS) expérimentés en 99-2000

2 : Rencontre G. Klein (amendements programme)

Septembre 99

13 : Rencontre A.Hébrard. Engagement ministériel pour Forums des AS

15 : Entrevue D.Dacunha-Castelle, conseiller spécial Ministre (FPC, formation initiale, programmes)

Danièle LENFLE

de service ; il faut les intégrer autant que possible dans le service des enseignants concernés. Nous n'acceptons pas comme une évidence que l'heure de vie de classe soit considérée comme faisant partie de la charge, et donc de la rémunération des professeurs principaux.

Enfin, sur notre terrain - l'EPS, le sport scolaire - rappelons que le programme de 3e entre en vigueur

cette année. Les programmes des trois cycles du collège ont-ils transformé les modes de fonctionnement de l'EPS dans les collèges ? Quels bilans ? Quelles propositions d'évolution ? Le débat "programmes", que le SNEP va animer, ne doit pas concerner que les lycées. L'idée d'Assises (Forums ?) des A.S. et du sport scolaire est à nouveau d'actualité. A suivre !

Michel FOUQUET

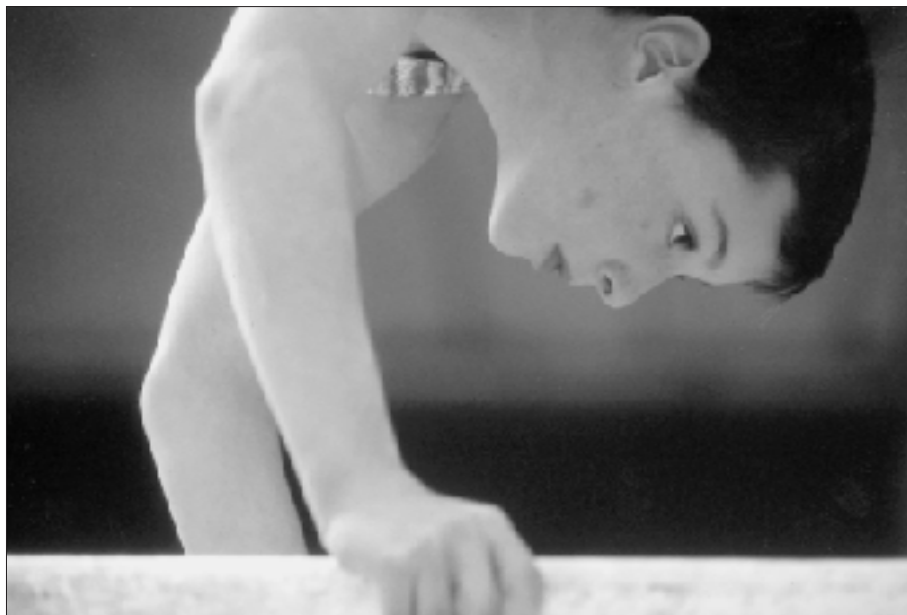


Photo : Pascal Hébert - UNSS

Où en est le sport scolaire ?

Les tendances que l'on peut repérer aujourd'hui s'appuient notamment sur l'analyse des chiffres UNSS (avec une année de décalage).

Des chiffres intéressants

On note une stabilité dans le nombre de licenciés soit 17,56% pour les établissements publics, ce qui montre que le sport scolaire reste aujourd'hui dans les collèges et les lycées, une structure qui rassemble.

Par ailleurs 70% des licenciés sont des collégiens, 17% des lycéens, 11% en LP. 41% des licenciés sont des filles. On repère aussi en comparant les chiffres d'une année sur l'autre que la réflexion et la mobilisation des enseignants dans certaines académies permettent de relancer l'activité dans certaines catégories d'âge (ex. lycée).

Enfin, on peut repérer des "mouvements" sur les activités pratiquées...faits qui doivent nous faire tous réfléchir sur ce que chaque AS offre comme possibilités de pratique (en terme d'activité et en terme de formes de pratiques) pour qu'elle garde sa mission : développer la pratique volontaire, l'accès à la pratique du plus grand nombre.

« Forums des A.S. »

Tous ces éléments conduisent le SNEP à proposer – depuis 2 ans maintenant – que soit menée une réflexion associant l'ensemble des acteurs et se déclinant depuis l'établissement jusqu'au niveau national. Le Ministre a, à

la rentrée, donné son accord sur l'organisation de "forums des AS".

Agir contre les difficultés

Mais, au moment où les AS – dans le cadre des différentes mesures pour les collèges et les lycées – peuvent prendre toute leur place, elles rencontrent de graves difficultés de fonctionnement.

Le forfait dans le service des enseignants est, de fait, remis en cause notamment pour des collègues titulaires remplaçants. Aucun moyen pour le sport scolaire ne doit être ainsi perdu ! Informez les responsables départementaux ou académiques du SNEP si de telles situations existent. Le forfait dans le service est un droit pour tous les enseignants. Plusieurs académies ont vu à cette rentrée une réduction des moyens en heures supplémentaires attribués pour le fonctionnement des districts. Les collègues se mobilisent pour préserver ces moyens qui, là encore, sont indispensables pour créer, organiser, coordonner mais aussi impulser l'activité des districts.

Tous ensemble, nous devons contribuer à construire un sport scolaire qui doit remplir, aujourd'hui plus encore, sa vraie mission de service public : réfléchissons autour des pratiques, des représentations que les élèves ont des activités et de l'importance des références culturelles. Diversifions les formes de pratique...faisons-les cohabiter. Une AS qui marche dans un établissement ! C'est un point fort pour la scolarité des élèves.

Jacotte SELS

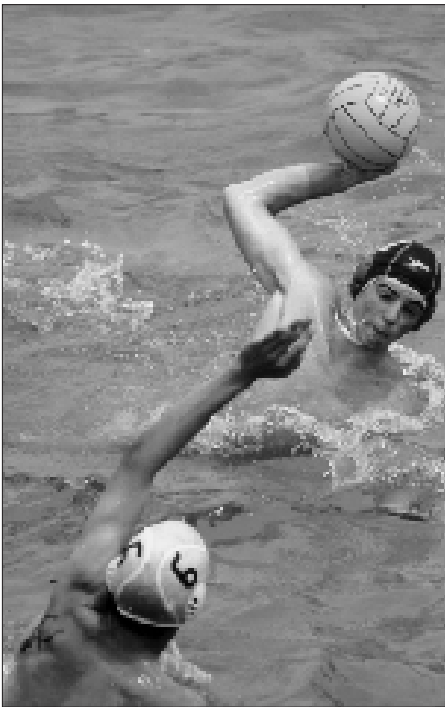


Photo : Pascal Hébert - UNSS

dossier

Programmes

Vous trouverez ici un dossier sur la question des programmes pour le lycée. S'il n'est pas exhaustif il se veut incitateur d'un débat que nous jugeons déterminant. L'exemple du collège le montre malheureusement, trop de collègues, parce qu'ils ont l'impression d'être des pions dans cette affaire, considèrent que les réflexions sur les programmes ne les concernent pas. Cela risque de se reproduire pour le lycée. Loin d'être un exercice formel réduit à une sorte de joute opposant les membres du GTD au syndicat, la question des programmes est une question politique majeure. Nous devons collectivement nous persuader que derrière les programmes, leurs finalités, leurs contenus concrets se jouent notre présence dans le système éducatif, la nature de notre métier, la reconnaissance sociale de notre existence et de nos missions.

L'EPS à l'école a toujours été et sera encore pour longtemps le résultat d'une bataille.

Rien n'est jamais définitivement acquis pour elle.

Professeur " d'équilibre personnel " ?

Nous avons déjà publié des critiques à l'égard du programme lycée " applicable dans tous les établissements " selon la direction des enseignements scolaires " soumis à expérimentation d'équipes volontaires " et à modification en fin d'année suivant le Ministre.

Pour autant, il convient d'y revenir sérieusement car cette question concerne **tous les enseignants d'EPS** quel que soit leur secteur professionnel (1er degré, collège, lycée, IUFM, UFRSTAPS).

Un titre provocateur

Convenons tout de suite que le titre de l'article est provocateur. Le GTD n'a en effet jamais formalisé une telle mutation professionnelle, il affirme même que l'EPS à côté du pôle de " l'équilibre personnel " vise une " efficacité personnelle " dans les APSA. Mettons notre formule au compte d'une certaine pédagogie. Pour la clarté et la compréhension du débat il y a toujours intérêt à accentuer le trait du propos. Cette démarche est révélatrice de sens et d'implicité. Le SNEP s'oppose donc au fait **qu'arbitrairement** et sans aucun fondement, le **GTD partage l'activité physique humaine, sportive et artistique** en deux parties (efficacité personnelle, équilibre personnel)

et bâtit un programme totalement organisé par cette dualité. Mais plus encore peut être c'est l'application de cet arbitraire au **processus d'apprentissage** qui est porteuse de déstabilisation pour la profession. Le GTD exige en effet que l'équilibre personnel **soit enseigné**...chacun comprendra ici donc le titre de l'article.

" L'équilibre personnel " **doit être étudié**, il devient un objet d'une didactique singulière (coupée donc de celle afférente à l'efficacité personnelle...) mais de plus il devient **50% du temps d'enseignement** " durant toute la scolarité, sur l'ensemble de l'année scolaire, autant que possible au sein même de chaque APSA ".

Enseignants d'EPS

Voilà aussi un bel affront fait à une discipline, à une profession (regardons les formations, les concours, les programmes collèges) qui ont toujours pensé l'Education comme le but ultime de la pédagogie. Disons-le ici calmement, nous voulons rester des enseignants **d'éducation physique et sportive** et apporter à l'école ce qu'aucune autre discipline ne peut faire à la place de l'EPS : éduquer par un accès rigoureux et critique au patrimoine que constitue les APSA, faire de chaque élève tout de suite

un pratiquant lucide et exigeant, un acteur de la culture corporelle et sportive.

Le programme : l'affaire de tous

Pour conclure sur les critiques du SNEP ajoutons (nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochains bulletins) que nous contestons la remise en cause par le GTD des accords portant sur le programme collège : disparition des 8 groupes d'activités au profit d'une nouvelle classification formelle et pauvre, remise en cause des compétences spécifiques (même si le programme lycée aurait pu permettre d'affiner la notion), une vision ultra individualiste des apprentissages, des objectifs comportementaux normatifs, l'approche insuffisante et formelle de la question des filles, l'absence d'exigences concrètes par niveau, d'une certaine manière la mise à distance des apprentissages ou au nom d'une approche ambiguë de la notion d'expérience.

Tout le monde comprendra qu'au travers d'un programme lycée, c'est une discipline, un métier que l'on tente de redessiner. C'est dire si le programme lycée est bien l'affaire de tous.

Alain BECKER

Programmes en EPS :

chronique des années de brasse

L'histoire de l'EPS se confond avec l'histoire des tentatives de définition des programmes en EPS, et donc de ses contenus et de ses méthodes pédagogiques. C'est la raison pour laquelle le SNEP, syndicat disciplinaire, est toujours intervenu sur ces questions. Retour sur ces vingt dernières années.

1981- Reconnaissance politique de l'EPS

Après des années de luttes (plan Soisson en 78, annonces régulières de zéro postes au CAPEPS...) et les batailles pour une reconnaissance de la discipline (intégration universitaire), 1981 entérine la définition de l'éducation physique comme " *discipline à part entière* ". Une forte centration sur les contenus accompagne cette reconnaissance institutionnelle qui se traduira en particulier par le travail que dirigera Alain Hébrard dans la " commission verticale " (1983), par la création d'un département EPS à l'INRP (institut national de la recherche pédagogique) et la prise en compte des connaissances issues des travaux en didactique. Louis Legrand lance l'idée d'une grande réforme, et organise une vaste réflexion, que l'on peut qualifier de démocratique au regard de ce qui se passe aujourd'hui, sur l'école et ses missions, introduisant l'interdisciplinarité, le travail en équipe... Après cette ouverture, en 1984, Jean Pierre Chevènement, se replie sur le " lire-écrire-compter ". Pour ce qui nous concerne, les dernières Instructions officielles datant de 1967, il apparaît urgent de les revisiter, ce qui se traduit en 85-86 par de nouvelles Instructions. Ces textes fonctionnent sur une forme de consensus professionnel : finalités->objectifs généraux->objectifs opérationnels->activités sportives et d'expression comme support de l'enseignement. En 1988 Claude Pineau, Doyen de l'Inspection Générale, publie dans la revue EPS un article sur " *les aventures d'une didactique* ". Cet article est marquant à au moins deux titres : il transforme " *la didactique* ", démarche scientifique visant à mieux comprendre l'acte d'enseignement, en " *une didactique de l'EPS* ", relevant en fait d'une nouvelle définition de la discipline, et il augure de la " prise en main " de l'avenir de l'EPS par l'Inspection Générale. Cet essai sera transformé plus tard, dans un nouvel article, en 1991 " *Introduction à une didactique de l'EPS* ".

S'agissant d'une redéfinition de notre disci-

plaine, le SNEP, en tant que syndicat disciplinaire (le seul parmi les syndicats d'enseignants), organise sa propre réflexion et devient de plus en plus actif dans le débat.

1989- Loi d'orientation sur l'éducation : " l'enfant au centre "

Quoi de plus naturel que d'affirmer que le système éducatif est conçu pour l'enfant ? Mais cette formule a jeté un trouble sur la fonction historique de l'école. Pour nous c'est l'enfant-élève qui doit se construire dans un rapport exigeant au savoir, pour construire la société de demain.

Dès 1992, le GTD, mis en place par le Conseil National des Programmes lui-même installé par la Loi d'orientation, va travailler dans le sens d'une modélisation de l'activité de l'élève. Ce travail aboutira à la création des désormais fameux " *domaines d'action motrice* ", ou l'on perçoit l'influence de Pierre Parlebas dont les propositions s'adaptent bien au projet politique de l'institution.

En 1993 paraît un arrêté modifiant les épreuves au Baccalauréat. L'organisation du Bac déclenche toute la structuration de l'EPS au lycée. La profession a senti le coup de force : imposer, par le biais de l'examen, un programme et une conception de l'EPS contestables. Ainsi a commencé ce qu'on pourrait appeler la " bataille des domaines ". En 1994, Claude Pineau rend public, par le biais toujours de la Revue EPS qui se fait durant cette période l'équivalent d'une revue " officielle " (entre 87 et 94, la Revue publie pas moins de 14 textes de Claude Pineau) le " *Schéma directeur des programmes en EPS* ", écrit avec Alain Hébrard.

Les enseignants, avec le SNEP réagissent sur le fond et sur la forme.

1995- retrait du texte programme de 6ème au Conseil Supérieur de l'Education

La critique de la forme reposait sur le refus d'un texte que la grande masse des enseignants jugeait trop complexe avec l'utilisation de termes compliqués et surtout non

définis. Sur le fond, nous avons considéré qu'il s'agissait d'une remise en cause brutale et non argumentée de l'éducation physique réelle, en mettant à l'écart les APS, et surtout en ne donnant aucune réponse à ce que tout le monde attendait : la définition d'exigences concrètes pour tous les élèves d'un niveau de classe. La pression de la profession, mais aussi de la Direction des Lycées et Collèges (DLC) et du CNP qui ont jugé nos arguments valides, a abouti au retrait du texte lors du CSE du 10 juillet 1995. Après une " reprise en main " du dossier par la DLC et des échanges, sur de nouvelles bases entre le SNEP et l'Inspection Générale, le texte 6ème est adopté en Avril 96 (30 abstentions, 4 pour !). Le SNEP s'est abstenu, considérant qu'il y avait eu des avancées (suppression des domaines, affirmation de la place de l'acquisition des compétences, publication ultérieure de documents d'accompagnement fixant des repères concrets), mais continuant à dénoncer le manque d'ambition des programmes par rapport aux exigences de démocratisation (par exemple, nous n'avons pas réussi à faire stipuler qu'il est de la responsabilité de l'école de faire en sorte que tous les élèves sachent nager à la fin du collège).

1997- nouvelles incertitudes sur l'avenir des programmes

Claude Allègre arrive au ministère de l'Education Nationale, avec la modestie que l'on sait. Tout est remis en cause. Pourtant les programmes pour les classes de 5ème et 4ème sont déjà en cours de publication. Les programmes 3ème arriveront dans la foulée, en 98. Mais ils sont déjà annonciateurs de la suite : il n'est pas prévu de document d'accompagnement. Le fragile équilibre auquel nous étions arrivés est remis en cause : dans une réunion organisée par le Centre EPS et Société, Alain Hébrard affirme qu'il n'est pas possible de " *décliner à l'infini les compétences spécifiques* ". Effectivement les programmes 3ème reprennent, il est aisé de le constater, des formulations beaucoup plus générales et beaucoup plus évasives des compétences à atteindre. La question des exigences concrètes en EPS, à la fin de la scolarité obligatoire se pose à nouveau.

Pendant ce temps, le chantier des lycées est ouvert par Claude Allègre. La question : " *quels savoirs ?* " ne sera en fait pas traitée. Mais dans les débats engagés, la culture physique et sportive est totalement absente. Là encore, le SNEP a dû batailler pour que dans le rapport final remis par Philippe Meirieu, l'EPS apparaisse. De nouveaux groupes disciplinaires sont mis en place pour rédiger des programmes. En EPS, le GTD est présidé par Gilles Klein (Maître de conférence à Toulouse).

1999- Programmes lycées

Pendant l'opération " programmes collèges ", nous avons réussi à faire entendre la voix des enseignants, par le biais de consultations qui, même si elles n'ont pas toujours été efficaces, ont permis aux professionnels de donner leur point de vue. Quinze ans après Louis Legrand, nous arrivons au degré zéro de la démocratie : refus de Claude Allègre de consulter les enseignants jugés " rétrogrades ", refus de négocier avec les organisations professionnelles (et en premier lieu les organisations syndicales), appui sur un petit groupe d'experts... Le SNEP a eu une présentation orale du projet par le président du GTD et non " officiellement ", quelques semaines seulement avant le vote au CSE.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons, sur le fond, une situation que nous avons connue avec le schéma directeur : une redéfinition de l'EPS, une volonté affichée d'établir une rupture avec ce qui se faisait avant, de nouvelles notions non définies, une profession qui s'interroge de plus en plus sur ce qu'on attend d'elle, et, au bout du compte, des programmes qui ressemblent de plus en plus à des I.O. mais ne sont pas des programmes.

2000- à quand des programmes en EPS ?

Nous sommes conscients de la difficulté de rédiger des programmes dans notre discipline. Peut-être faudrait-il plus affirmer notre spécificité. Quoi qu'il en soit, l'actualité de la parution des programmes lycées nous oblige à réagir, dans de mauvaises conditions (les textes parus en août sont applicables en septembre). Nous faisons état de nos réflexions dans ce bulletin. Mais nous sommes toujours orphelins d'un programme politiquement fort (réaffirmant de manière convaincante la place de la culture physique dans la formation), et pratiquement utile (donnant des exigences concrètes pour une classe d'âge).

Christian COUTURIER



Photo : Pascal Hébert - UNSS

Réflexions pour un programme du lycée

Propositions du SNEP pour un débat et une expérimentation

Unité et diversité de l'EPS au second cycle du secondaire

L'enseignement obligatoire, l'enseignement optionnel et l'enseignement de détermination des APSA au lycée, avec l'ensemble des autres enseignements, visent le développement, l'équilibre et l'autonomie de la personne. Plus particulièrement, ces enseignements répondent aux finalités assignées à l'éducation physique tout au long de la scolarité : développement des capacités organiques et foncières, accès de tous aux APSA, gestion de sa vie physique.

Ces objectifs sont poursuivis au travers de l'accès de tous à une forme scolaire d'excellence physique, à une culture sportive et corporelle consciente et critique. Il s'agit aussi au lycée de former des pratiquants, des spectateurs, citoyens et éclairés.

Ces éléments fondent l'unité de l'EPS au lycée. L'écart important entre les divers volumes horaires consacrés aux divers types d'enseignement de l'EPS, l'élargissement et l'approfondissement des champs de compétences et connaissances attendues, l'engagement des élèves dans des choix porteurs éventuellement de perspectives

universitaires et professionnelles conduisent à différencier l'enseignement commun de l'enseignement approfondi ou spécialisé.

Continuité et différenciation

L'EPS du lycée dans la continuité disciplinaire et éducative du collège s'inscrit dans une perspective culturelle de l'enseignement ayant pour référence le vaste champ, sans a priori, des pratiques physiques. L'EPS du lycée se fonde donc sur l'appropriation critique du patrimoine que constituent les activités physiques, sportives et artistiques.

Dans le même temps, elle ne peut être la reconduction de ce qui s'enseigne avant le lycée et particulièrement au collège. Elle doit s'insérer dans la logique du lycée. La large exploration des APSA qui caractérise l'enseignement de la scolarité obligatoire doit en partie laisser place à la construction de projets plus personnalisés voire finalisés. A ce stade de la scolarité, l'objectif essentiel est celui de l'autonomie de la personne dans les apprentissages. A travers un enseignement rigoureusement élaboré, l'EPS propose à tous les élèves une transformation de soi par soi-même, un engagement

dans une pratique délibérée d'approfondissement, source de plaisir et d'enrichissement.

Des lycéens physiquement éduqués

Placer les lycéens plus aujourd'hui en situation de réussite suppose d'augmenter au maximum le temps de pratique de chacun mais plus fondamentalement encore le temps d'apprentissage dans chaque activité singulière.

L'accès de tous les lycéens, de toutes les lycéennes à des performances ou des niveaux de prestations scolaires ambitieux et susceptibles d'être identifiés et reconnus socialement, est une des conditions de la démocratisation en EPS. Il n'y aura pas d'éducation sans progrès authentiques de chacun perçus comme tel par tous, source véritable de motivation pour les élèves et les enseignants.

Cette exigence du progrès pour tous, qui doit continuer de fonder l'école républicaine, n'est pas spontanément partagée par tous les élèves. C'est le défi démocratique de l'école d'aujourd'hui.

Cela suppose des stratégies éducatives complexes. Les modes d'entrée dans l'activité, les modes de pratiques sont à la source des motivations : les modes compétitif, récréatif, convivial, émotionnel... sont des facettes à explorer pour permettre à tous d'entrer dans la culture physique, sportive et artistique.

La formation dans les APSA, suivant leurs caractéristiques, le type d'expérience qu'elles induisent, doit permettre à chacun de progresser.

A cette étape de la scolarité, si l'EPS reste caractérisée par polyvalence équilibrée (différente suivant qu'il s'agit de l'EPS obligatoire, de l'option facultative ou de l'enseignement de détermination), c'est plus le niveau de compétences atteint dans chaque activité enseignée qui compte que le nombre d'activités approchées.

Enfin, il faut rappeler que c'est au cœur d'apprentissages spécifiques ambitieux et véritablement maîtrisés que la formation et l'éducation physique générales se construisent.

Pour conclure, l'EPS au lycée ne peut se résumer à une simple "pratique". Elle vise une véritable éducation et doit par conséquent mobiliser fortement l'élève dans un projet de transformation. Ici et maintenant le lycéen doit pouvoir mettre en œuvre ce projet de vie physique personnelle afin qu'il soit réinvestissable hors du temps d'obligation scolaire. Cela se résume par la capacité à maîtriser de façon progressivement autonome un véritable entraînement physique (gestion et éthique de sa vie physique, ma-

trise de sa santé, de sa sécurité et de celle des autres, citoyenneté, ouverture vers le loisir, vers l'engagement associatif).

L'EPS obligatoire - quelle polyvalence ?

Pour garantir de véritables acquisitions, tout en restant équilibrée, l'EPS obligatoire constituant l'unité polyvalente de formation, comprendra au maximum trois activités différentes relevant de 9 groupes de référence avec pour chacune au moins 20h de pratique, les 3 APSA étant traitées à égalité ou avec une dominante. Ces 9 groupes (voir fin de l'article) sont le résultat d'un compromis qui permet de regrouper des activités ayant des significations profondes (type de relations aux autres, au monde physique, à soi) et des logiques techniques relativement proches. Ils ne sont qu'une aide à la construction d'un projet de formation pour l'élève. La polyvalence "restreinte" ainsi conçue, qui pourra être augmentée si les horaires progressent, devra être expérimentée et évaluée, pour s'adapter au mieux à la situation particulière de chaque établissement.

Aller vers une cohérence plus forte des programmations collèges/lycées nécessiterait des débats entre les équipes des établissements d'un même bassin de formation.

On peut concevoir que l'unité polyvalente de formation proposée en seconde se prolonge jusqu'au baccalauréat, on peut aussi imaginer que son contenu soit modifié chaque année jusqu'au baccalauréat, on peut encore proposer de doubler soit en première, soit en terminale le contenu de seconde....

Comme le prévoit la Charte du lycée, des carences notoires (savoir nager, activités physiques artistiques...) repérées chez les élèves devraient trouver des réponses dans la mise en place d'enseignements de soutien, complémentaires des enseignements obligatoires. Toutefois dans l'esprit développé ici, la programmation de l'établissement peut, elle aussi, tenter d'apporter sa contribution à ce type de difficultés.

Les filles et l'éducation physique obligatoire

La question de la programmation et des modes d'entrée dans les différentes activités concerne tout particulièrement le public lycéen féminin. Le programme de la classe de seconde doit veiller sans mesure ni dogmatisme à ce que les filles ne soient pas confrontées exclusivement à une programmation d'activités considérées comme "masculines". La danse, les activités de développement personnel (9ème groupe) mais aussi des activités plus neutres (nata-

tion, tennis de table, badminton) doivent trouver place dans les enseignements et assurer leur équilibre. L'expérience ne montre-t-elle pas d'ailleurs que différencier les modes de pratiques et utiliser des activités moins marquées sexuellement peut-être plus éducatif que de proposer aux filles des activités strictement "féminines" ?

Enseignement de détermination en seconde APSA

S'agissant du programme provisoire des enseignements de détermination EPS en seconde, il sera soumis à un prochain CSE, en juillet 2000. L'année 1999-2000 doit per-



mettre aux équipes pédagogiques d'expérimenter et de réagir aux premières propositions arrêtées par le Ministère.

Spécificité

Sa double finalité est constituée par la valorisation au lycée de la culture sportive et corporelle comme objet de réussite scolaire et par l'enseignement d'orientation possible à visée universitaire et professionnelle.

L'enseignement de détermination en seconde opère une certaine rupture avec le contenu de l'enseignement obligatoire en EPS voire avec celui de l'option facultative :

- par la densité des horaires qu'il propose,
- par le champ large des compétences qu'il exigera et des connaissances diverses qu'il devra mobiliser,
- par les attitudes et postures qu'il devra

induire (réflexivité dans les pratiques, autonomie dans les apprentissages, connaissance profonde de soi dans l'activité),

- par la présence d'approches thématiques,
- par la possibilité de travaux personnels encadrés en première et terminale,

Dès la seconde, la façon de constituer le groupe de lycéens participant à l'enseignement de détermination peut constituer une difficulté. Deux dérives doivent être évitées, la première consisterait à organiser l'enseignement de détermination sur le modèle des sections sport/études monodisciplinaires à seule visée compétitive, la seconde à prolonger un enseignement polyvalent général (de type collège) qui ne ferait pas de l'accès à un bon niveau de pratique, donc



Photo : Pascal Hébert - UNSS

de performances ou de prestations scolaires, la base incontournable d'une culture sportive et corporelle réinvestissable dans un projet d'études supérieures et spécialisées.

De la même façon qu'elle doit permettre d'accueillir des élèves débutants, dans telle ou telle APS, la classe de seconde " sportive " doit garantir la présence de filles.

Dans la perspective d'une certaine mixité, les équipes pédagogiques devront veiller à ce que la programmation des APSA, tant celles constitutives de la dominante corporelle, que celles constituant le domaine de polyvalence, soit équilibrée du point de vue de la " connotation " sexuelle et sociale des pratiques. Ce travail doit tenir compte des compétences locales, des conditions concrètes d'enseignement.

L'unité de formation polyvalente spécialisée : un cahier des charges national, un espace d'innovation

Elle est constituée par les 5h (4h+1h) hebdomadaires d'enseignement de détermination.

L'expérimentation 99-2000 doit permettre aux équipes pédagogiques d'explorer plusieurs types de mise en place concrète.

Chacune pourtant devra respecter un cahier des charges national qui donne le sens de la " série ".

La formation sportive et corporelle spécialisée visée à l'issue des trois années de lycée doit être équilibrée et polyvalente. Elle vise le développement d'une pratique réflexive, un premier niveau de mise en évidence et d'analyse des facteurs de la réussite corporelle.

Elle comprend un enseignement de spécialisation (une ou deux activités majeures) se prolongeant a priori de la seconde à la terminale, un enseignement de polyvalence, un enseignement de pratiques thématiques (centrations particulières, instrumentalisation, observation, histoire des pratiques...). Suivant la façon de problématiser les objectifs (soit sur l'année soit sur la totalité du cursus), la répartition des horaires peut varier. Toutefois l'unité minimale de temps consacré à l'apprentissage d'une APSA ne peut être inférieure à 30h/année.

On doit s'interroger à propos du domaine de spécialisation, quand il comprend deux activités majeures, sur la cohérence du couple choisi et sa signification. Le domaine de polyvalence doit pouvoir lui aussi être interrogé, du point de vue de son articulation interne, comme du point de vue de la nature du rapport domaine de spécialisation - domaine de polyvalence.

La composition des classes de seconde (doit-on former une classe homogène ou constituer un groupe " sport " à partir de plusieurs classes ?) peut nécessiter la mise en cohérence de l'enseignement de détermination avec l'enseignement obligatoire.

L'expérimentation 99-2000 doit permettre aux équipes pédagogiques de proposer différents choix de programmation d'activités, différents types de répartition horaire et de projets de formation. Au troisième trimestre de cette année scolaire, des bilans devront être faits qui montreront les possibilités de synthèses, les contradictions.

L'option facultative EPS

Les 3h hebdomadaires constituent l'unité de formation polyvalente approfondie.

Avec un volume d'enseignement plus conséquent, elle permet sur la base d'un choix personnel d'atteindre et de dépasser les grands objectifs communs de l'EPS au

lycée, de s'engager plus encore dans une pratique délibérée d'approfondissement, consciente et plus éclairée que dans celle afférente à l'enseignement obligatoire.

Le projet de formation de la classe de seconde pour l'option facultative doit s'efforcer d'établir une relation avec le programme de l'EPS obligatoire.

Comme pour la programmation des APSA de l'enseignement obligatoire, la programmation de l'option facultative doit pouvoir explorer plusieurs solutions : approfondir et développer des compétences déjà acquises au collège dans différentes activités ; approfondir et développer des compétences déjà acquises précédemment et construire des compétences dans des activités jusque-là non abordées ; approfondir et développer des compétences dans une ou des activités déjà enseignées au collège et s'ouvrir à une ou des activités de la programmation du lycée en première et terminale. La problématique d'une dominante et d'un complément de polyvalence doit pouvoir être expérimentée.

La nécessité de l'approfondissement (comme fondement de l'option facultative) n'exige-t-elle pas une programmation ne comprenant que deux activités appartenant à 2 groupes de référence différents ? L'une des activités choisies pour l'option facultative doit pouvoir appartenir à un groupe de référence déjà présent dans la programmation de l'EPS obligatoire voire être identique. La durée minimale d'enseignement dans une APSA ne peut être inférieure à un horaire équivalent annuel de 30h (exception faite pour l'hypothèse d'une dominante où les compléments de polyvalence pourraient relever d'un horaire équivalent annuel de 15h).

Des questions fondamentales toujours en suspens

Place et rôle de la classification des APSA ? S'agissant de la nécessaire prise en compte des représentations sociales des élèves mais aussi des soucis de traiter de la question du sens, de la signification culturelle des contenus proposés, les programmes collèges proposent une classification des activités de référence en 8 groupes (activités athlétiques, aquatiques, de pleine nature, gymniques, physiques artistiques, de combat, de raquettes, de coopération et d'opposition). Le SNEP a proposé dès 1998 un 9ème groupe (activités de développement personnel). Toute classification a ses limites, mais celle-ci bénéficie d'un consensus dans la profession même si nous savons que du point de vue anthropologique et didactique, il ne peut y avoir de "bonne

classification". Il convient pour le moins d'explicitier ce qui conduit à tel ou tel regroupement, pour que les présupposés théoriques et pratiques soient clairement affichés, et permettent aux enseignants de choisir ce qui s'adapte le mieux au projet de formation qu'ils ont conçu.

Les compétences

Il y a toujours semble-t-il une incompréhension sur la question des compétences. Ce débat est malheureusement souvent caricatural : les détracteurs des compétences spécifiques prennent toujours un exemple trivial (savoir attacher un baudrier..).

Rappelons rapidement notre point de vue. Les compétences intègrent dans un processus toujours complexe et global des habiletés, des techniques, des capacités et des procédures d'analyse des situations vécues, des connaissances réglementaires d'ordre technique, tactique et stratégique, des attitudes, des postures préparatoires ou favorables à l'efficacité. C'est parce que le concept de compétence induit toujours une totalité systémique non réductible à la somme de ses composants qu'il a été choisi (comme le permettait la charte des programmes) comme significatif de ce qui est attendu des enseignements en EPS.

Compétences spécifiques

Les compétences sont des réponses adaptées à des systèmes de contraintes toujours singulières. On est compétent dans des tâches particulières. Il n'y a fondamentalement de compétences que spécifiques, repérables et identifiables dans des contextes concrets.

Il n'y a pas d'éducation physique envisageable qui ne soit d'abord la conséquence de compétences construites en natation, en course longue, en volley-ball, en danse...

Ce concept structure aujourd'hui (certes de façon insuffisamment rigoureuse) le programme collège. Le programme lycée doit le conforter, l'affiner et le problématiser.

Même si nous en savons la difficulté, l'EPS a l'obligation sociale et pédagogique d'afficher dans des activités précises constitutives des groupes de référence, des exemples significatifs de compétences attendues au second cycle du secondaire.

On doit annoncer la confection dans les plus brefs délais de documents d'accompagnement " repères ", pensés comme de véritables outils professionnels incitant à la réflexion et au dépassement.

Alain BECKER
Christian COUTURIER



Danse :

Une nouvelle pratique apparaît dans la filière artistique au lycée (BO n°5 du 5.8.99)

Cet enseignement de détermination inscrit " nouvel enseignement " est donc proposé aux lycéen(ne)s et son programme pour la seconde a été soumis au conseil supérieur de l'éducation de juillet 1999. Le SNEP s'est abstenu après avoir déposé un certain nombre d'amendements.

Nouvel enseignement ?

A cette occasion le SNEP a rappelé la qualité de l'implication historique des enseignants d'EPS dans l'enseignement de la danse, dans le cadre de l'EPS obligatoire, optionnelle, de l'UNSS où déjà des collaborations avec les créateurs et des structures culturelles se sont instaurées pour le meilleur profit des élèves.

Dans le même temps il a contesté, malgré nos critiques (ce qui pour une part justifie son abstention) la volonté du GTD Danse et du Ministère d'inscrire cette activité dans une logique fondamentalement partenariale.

A l'expérience positive de collaboration on oppose de fait une logique de substitution certes quelque peu atténuée par l'affirmation du rôle des enseignants d'EPS. Nous avons à l'occasion du même CSE fait retirer du texte des considérations quelque peu vexatoires à l'égard de l'EPS (chose surprenante pour un document écrit paraît-il par des collègues d'EPS).

Alors aujourd'hui dans les lycées...

D'abord le SNEP se félicite au plan le plus général que la danse comme domaine singulier de la culture soit ainsi consacrée dans la série artistique.

Aujourd'hui, chacun doit s'interroger, cette nouvelle option n'est-elle pas une machine de guerre contre les activités physiques artistiques constitutives des programmes d'EPS ? Nous voulons croire le contraire. C'est la réalité du terrain qui répondra. Comment comprendre que les GTD Danse et EPS n'aient pu travailler sérieusement en commun sur un tel sujet ? Qu'en pense le vénérable conseil national des programmes qui devait veiller à la lisibilité et à la cohérence des programmes ? La profession doit s'investir dans l'option danse comme elle doit le faire dans les ateliers artistiques. Elle doit dans le même temps avec volontarisme s'attacher à développer la dimension artistique de l'EPS tant dans les enseignements obligatoires que dans les autres types d'enseignement.

Informations et remarques sont à adresser au SNEP National

Fabienne RAIMBAULT

Et les LP ?

De nombreux collègues s'interrogent : les programmes EPS lycées concernent-ils les LP ? Lors de nos rencontres avec G.Klein (président du GTD) nous avons posé ce problème. Une phrase a donc été introduite pour préciser que les programmes s'adressent aux trois voies (générale, technologique et professionnelle). Mais il suffit de lire le texte pour se rendre compte qu'il n'a pas été réalisé en pensant aux LP et à leurs publics !

Un élément nouveau

Lors du colloque national sur "l'enseignement professionnel intégré" (1) des 29 et 30 sept. à Lille, le ministre a fait le constat que "les réflexions menées sur les programmes n'intègrent pas réellement la question des LP". Il a donc décidé de mettre en place un groupe de travail présidé par C.Moisan (I.G.) aidée du recteur Bloch qui devra désigner un conseil national des programmes de LP chargé de faire des propositions de programmes pour l'enseignement professionnel.

L'EPS sera-t-elle concernée ? C'est la question que nous allons poser.

Ce peut être l'occasion d'avancer sur les besoins spécifiques aux publics de LP avec leurs cursus en deux ans ou 4 ans (CAP post brevet, BEP, Bac pro).

Pour autant il ne s'agit pas pour nous de couper les élèves de LP de ceux des lycées généraux et technologiques. Comment, donc, prendre en compte, dans un programme lycée amélioré, cette question.

Attention aux horaires

Lors du colloque, C.Allègre a aussi annoncé la réduction des horaires élèves (dès janvier 2000). Quid des horaires d'EPS ? Les heures de plein air vont-elles disparaître avant d'avoir été généralisées ? Vigilance donc.

Le SNEP poursuit son action pour une place plus importante de l'EPS et du sport scolaire en LP. Il interpelle le ministre à ce propos ; cela d'autant qu'une des tables rondes du colloque sur culture, sport, citoyenneté, philosophie (2) a mis en évidence l'intérêt de l'EPS et du Sport Scolaire en LP.

Serge CHABROL

(1) Marc Boulogne, secrét. acad. Lille et Serge Chabrol, secrét. nat. y représentaient le SNEP FSU.

(2) où étaient présents Aimé Jacquet, Eve Ruggiéri mais aussi trois joueurs de l'équipe UNSS de foot championne du monde scolaire.

Premier degré :

l'EPS hors programme ?

L'EPS exclue des documents d'application des programmes de l'école élémentaire !

Nous l'avons déjà déploré, il n'y a aucun lien entre les programmes du primaire et du collège. La publication récente de documents d'accompagnement pour les programmes primaire aurait pu être l'occasion de travailler sur la cohérence de l'enseignement de l'EPS... encore une occasion ratée !

Réponses ministérielles insatisfaisantes

Le Ministère a d'abord proposé de disjoindre l'EPS, les enseignements artistiques et les technologies nouvelles des autres disciplines parce qu'ils impliqueraient la présence de partenaires ! Le SNEP a protesté : le programme national d'une discipline d'enseignement obligatoire ne peut tenir compte de la présence ou non d'intervenants extérieurs. Le texte définitif sur les documents d'application a changé d'argument : "volontairement, nous n'avons pas présenté de documents sur l'EPS. De très nombreux documents sont dus aux conseillers pédagogiques. Ils portent sur des activités très diversifiées et faire leur synthèse serait très réducteur".

Certes, les équipes EPS produisent des documents didactiques et pédagogiques, supports de la formation, nécessaires parce que les programmes proposent des formulations peu opérationnelles. Mais ce ne sont que des références départementales. Ces documents sont rarement vécus par les enseignants comme des références officielles, nationales, définissant des objectifs à atteindre **par tous** en fin de scolarité et servant de repères pour les parents, les élèves et l'institution à l'entrée en 6e.

Pourquoi pour les arts et pas en EPS ?

Le ministère a, paradoxalement, publié des documents d'accompagnement pour les arts (qui ont aussi des CPD) ! Ils définissent une certaine cul-

ture commune, proposent un élargissement de cette culture, favorisent les échanges de service et précisent les relations avec les intervenants extérieurs. Etait-il si difficile de définir cela pour l'EPS ? Les documents ne pouvaient-ils aider les enseignants à choisir les APS et donner des repères sur la durée des cycles pour éviter le zapping et viser des apprentissages durables ? Ces documents d'application ne devraient-ils pas, pour le moins, limiter officiellement les intervenants extérieurs à 1/3 au maximum du temps d'EPS ou à certaines activités, comme le font certains IA ?

Exigences

Le SNEP demande que le ministère se serve des outils existants pour définir des compétences attendues à l'issue des apprentissages au primaire, en harmonisation avec le collège. L'exemple de la natation en Seine St Denis montre qu'il y a des collaborations possibles entre le primaire et le collège. Des références nationales sont nécessaires si l'on considère qu'il y a encore un principe d'égalité sur tout le territoire en matière d'école.

Le SNEP appelle les collègues CPD ou Professeurs d'IUFM à participer à la consultation nationale sur les documents d'accompagnement, à refuser la particularisation de l'EPS et à faire des propositions concrètes d'acquisitions en fin de scolarité primaire.

Claire PONTAIS



En EPS, on doit apprendre... mais apprendre quoi ?

Il ne s'agit pas ici de reprendre dans le détail les menus débats qui ont jalonné 30 ans de vie syndicale. On peut cependant affirmer que la question du statut du " sport " à fortement dominé cette période.

Et c'est d'ailleurs au moment où il remplit pleinement la vie de la société, que les critiques les plus acerbes, définies à la fin des années soixante, se vérifient le plus justement.

Dans le même temps, sa référence apparaît incontestable pour les parents et les jeunes dans l'école. La question d'une " appropriation critique ", c'est-à-dire d'une connaissance sans complaisance de ses objectifs, de ses limites, de ses dangers, de ses possibilités devient une exigence de salubrité publique, au sens où l'inobservance de cette approche peut conduire aux pires drames sociaux et personnels. Les exemples ne manquent pas ! Dans cette perspective, les contenus des programmes en EPS sont interpellés au plus profond de la demande sociale. Cela nécessite un débat avec les jeunes, les parents, afin de dessiner les contours d'un futur citoyen " cultivé " sachant apprécier les apports et les limites de cette activité à son bonheur privé mais aussi à ses responsabilités publiques et collectives.

L'approche précédente ne satisfera pas tous ceux pour qui le sport est un envahissement qui n'est pas susceptible de cultiver le corps de chacun, mais plutôt de le soumettre à des exigences, antichambre de l'ennui et de la ligature de la créativité. Quelque part, cette approche conteste l'existence d'une culture corporelle sportive et artistique, comme si, l'activité physique du quotidien ordinaire était productrice du même sens et des mêmes exigences que celle-ci. Dans le même temps et en partie, les APSA sont le reflet transfiguré de l'activité humaine et de la société. Mais elles le dépassent ; c'est pour cela qu'ici et là, bien des publics s'y reconnaissent.

Pour ne pas être trop schématique, nous pourrions préciser les multiples rapports qu'ont noués le sport et l'EPS dans leur tumultueuse histoire : du " pas de différence " entre le sport et l'EPS à " le sport et l'EPS sont sans valeur " voire au " sport contre l'EPS ". On pourrait noter les variantes suivantes : l'EPS n'a rien à voir avec le sport, l'EPS se construit sur la négation des critères sportifs, le sport est un outil pour l'EPS, le sport aide à fonder l'EPS, le sport a besoin d'une EPS de base ou, seul le sport existe en tant que pratique éducative. Ce rapide tableau montre au moins que les débats ne manquent pas de nuance ; ils traduisent les engagements différenciés dans le rapport à une culture particulièrement vivante et contradictoire dans la société, culture qui pèse de tout son poids sur l'école. Les fréquentes expériences de pénétration du monde sportif et associatif dans l'école traduisent bien cette pression ; on doit donc mieux comprendre toutes les stratégies que les enseignants ont tenté de mettre en avant pour lui faire face.

La " sportivisation " (1) est porteuse d'un double phénomène : de divertissement de masse (soumis comme marchandise aux appétits financiers) et, en même temps, d'une créativité humaine liée aux solutions que les individus, la société trouvent dans l'inventivité corporelle des pratiques et des formes, dont on peut penser qu'elles sont ouvertes. C'est ce mouvement qui constitue la culture sportive, qui élargit les pouvoirs d'action des individus et leur procure ce type de plaisir spécialisé lié au vécu corporel lui-même.

Ne nous y trompons pas. L'accès à la pratique corporelle et sportive demeure un privilège, même si celui-ci est peut-être moins gardé

qu'ailleurs. C'est bien le rôle de l'école de former les jeunes à ces pratiques et de ne pas laisser croire qu'il suffit d'ouvrir des gymnases pour que tout le monde s'y précipite... C'est toute la responsabilité de notre enseignement de former des pratiquants avertis et lucides. C'est

le sens du débat sur le contenu des programmes et des réflexions à mener.

Jean LAFONTAN

(1) Sportivisation au sens où un modèle dominant (championnats, JO, fédérations, règles...) s'installe et qui aspire toutes les formes d'activités physiques qui souhaitent être reconnues.

A l'Université, d'autres formations existent

Dans les SUAPS, 650 enseignants d'EPS dispensent des formations en APS à 300 000 étudiants.

La place d'un enseignement de l'EPS reste pertinente et reconnue dans des UE dits de " méthodologie " (même si cette définition donne parfois lieu à des dérives entraînant les collègues fort loin de l'EPS) et surtout dans ceux renvoyant à " l'ouverture culturelle ".

Plus que jamais, la question qui est posée à l'université est celle de la reconnaissance d'une formation généraliste en APS dans laquelle nombre de jeunes s'investissent et se valorisent. Cette reconnaissance ne peut se résumer aux seules possibilités de pratique. Elle implique, une réelle prise en compte des compétences issues de ces pratiques, ou révélées par elles, comme objet d'enseignement et d'évaluation.

De ce point de vue, nos collègues sont aussi confrontés à des questions de contenus, de stratégies éducatives pour répondre au mieux aux besoins des étudiants mais aussi aux exigences et aux caractères pédagogiques de l'enseignement supérieur. Cette exigence qualitative s'applique autant aux enseignements intégrés qu'aux pratiques non validées.

Pour autant, toutes les activités d'enseignement de nos collègues des SUAPS doivent être prises en compte dans leur service au même titre que d'autres formations universitaires. Nous continuerons à dénoncer le décret Lang, qui déqualifie certains enseignements, contradictoire avec le statut des profs d'EPS qui précise que ceux-ci " assurent l'enseignement de leur discipline (...) dans les établissements d'enseignement supérieur ".

La question d'une adaptation des compétitions FNSU et des manifestations sportives dans le cadre de l'AS se pose aujourd'hui avec acuité.

Enfin, la qualité des formations, STAPS et généraliste, passe par la réalisation de nouveaux équipements sportifs dans le cadre du plan U3M, négocié actuellement au niveau académique.

Il s'agit d'enjeux fondamentaux pour l'Université, confrontée aux défis de la démocratisation de toutes les pratiques formatives.

Marc DELGRANGE - Guy PAPELIER

Formation continue : une nouvelle étape à construire ensemble

Sous la pression de l'administration (remplacements, crédits,...), la dégradation progressive de nos dispositifs de formation continue à s'aggraver.

Pourtant, mieux former les enseignants et organiser les échanges professionnels sont une nécessité absolue :

- pour que les enseignants continuent à prendre du plaisir à exercer leur métier,
- pour démocratiser le système scolaire.

C'est pourquoi nous voulons :

1. Une formation continue de qualité :

- de haut niveau scientifique, didactique, pédagogique ayant un ancrage disciplinaire fort, une formation continue qui permette à chaque enseignant de maîtriser les savoirs "à" et "pour" enseigner, qui ressourcent, dynamise et donne du plaisir, conditions indispensables pour faire réussir tous les élèves en et par l'EPS.

- qui articule réellement le questionnement et l'expertise des collègues d'établissements scolaires avec les recherches (pédagogiques, didactiques) conduites à l'I.N.R.P, dans les U.F.R. et les I.U.F.M, avec formateurs qualifiés, reconnus, plus nombreux, missionnés et recrutés en toute transparence.

- Une réelle formation continue qui ne soit pas qu'une information.

2. Une formation continue de tous et pour tous

Les conditions d'accès aux actions de FPC ne sont pas égalitaires.

Dans le même temps où nous exigeons plus d'offre de stages, nous insistons sur l'idée de créer les conditions de la dynamisation de l'ensemble de la profession plutôt que de concevoir la F.C. comme une obligation institutionnelle.

Cela suppose l'existence de structures démocratiques articulées du secteur au département et à l'académie, où les personnels participent à l'élaboration des plans et actions

de formation. Cela suppose des responsables de secteur avec des missions mieux reconnues.

3. Une formation continue sur le temps de travail

La formation continue c'est :

- un droit et une obligation de la part de l'employeur.
- un temps de travail coûteux en énergie.

Ce temps se surajoute à toutes les tâches de plus en plus complexes, difficiles du métier au quotidien. Vouloir mettre la FC en dehors du temps de service conduirait soit à un alourdissement de la charge de travail, soit à une non-participation de la plupart des enseignants.

Nous revendiquons enfin le rétablissement des " congés mobilités " et une augmentation du nombre de " congés formations ".

Thierry PATINET

Santé des jeunes

Dans son plan de relance pour la santé scolaire présenté à la presse le 11 mars 98, Ségolène Royal a annoncé 20 mesures.

Parmi celles-ci, l'éducation à la santé a fait l'objet d'une circulaire élaborée par un groupe de travail mis en place dès février 98 (n'intégrant pas de représentant de notre discipline) et parue au BO n°45 du 3.12.98. Les enseignants d'EPS se sont-ils appropriés les éléments de cette circulaire ?

Ne représente-t-elle pas des arguments supplémentaires pour obtenir des moyens nouveaux en EPS pour sa mise en œuvre effective ?

Retours à adresser à Fabienne Raimbault.

Evaluation aux examens, une question d'identité

Depuis 1993, quand on parle d'évaluation, on parle surtout " baccalauréat ". On ne parle plus du Brevet des Collèges, ni des autres formes de certification (fin de cycle par exemple), ni du système d'évaluation en général. Pourtant les années 80 ont été fortement marquées par ce sujet, qui était même devenu un moment le sujet central de toute réflexion en EPS, le SNEP ayant apporté sa contribution au débat sous la forme d'un livre qui fut vendu à 12000 exemplaires.

Un révélateur important

Faut-il rappeler que l'évaluation est un puissant révélateur de la conception de la discipline et de son enseignement : en particulier lors des examens, ce qu'elle " donne à voir ", comme modalités, comme type

d'épreuve constitue une sorte de vitrine de l'EPS. De ce point de vue, nous pensons par exemple que nous avons un " mauvais BAC ", que les CAP et BEP n'y trouvent pas leur compte, que le Brevet n'existe plus...

Des propositions

Lors de notre précédent congrès, nous avons repris nos analyses, formulé des propositions (le texte du congrès est disponible sur notre site internet). Sachant que le GTD, dans la suite des programmes lycées, travaille à de nouvelles propositions, rappelons ici certaines des préoccupations et des priorités de la profession sur le baccalauréat :

- définition d'un cadre national d'épreuves à proposer aux élèves. On pourrait proposer, comme pour

les programmes, que des " documents d'accompagnement " soient produits à chaque fois qu'un texte définit des examens.

- réflexion sur ce qu'on entend par " une performance scolaire ". A quelles conditions une performance peut-être jugée comme acceptable dans le cadre scolaire (niveau, reproductibilité...)

- introduction d'une part de contrôle ponctuel pour que les évaluations puissent se raccrocher à une " référence nationale ".

- remise en cause de la place de la note sur les connaissances (inadaptée actuellement), et retour à une prise en compte de l'investissement, le travail, le progrès...

- différenciation du prof " formateur " et du prof " notateur ". Au moins

pour une part de la note, cette demande est très présente. Certaines équipes ont déjà trouvé des solutions, il faut les généraliser.

- réflexion sur les " menus " proposés aux élèves, qui sont en fait des pseudo-choix, sauf dans les très grands établissements.

Ces propositions peuvent servir de base de réflexion aux autres examens existant dans le cursus scolaire : les épreuves des CAP/BEP doivent-elles par exemple être semblables aux épreuves du BAC ?

Bref, il faut reprendre le travail sur l'ensemble de ces questions. Nous avions espéré un temps que les programmes nous donnent quelques pistes concrètes pour construire nos exigences... Ce n'est malheureusement pas le cas.

Christian COUTURIER

Réforme du CAPEPS :

un enjeu pour le métier

Le Ministre vient d'annoncer qu'il attendait l'issue des prochaines élections professionnelles pour rendre publiques les orientations qu'il proposerait sur la formation des enseignants.

Une circulaire "malencontreuse" (dixit le Cabinet) signée F. Demichel, Directrice de l'Enseignement supérieur et B. Toulemonde, Directeur de l'Enseignement scolaire, est pourtant parue au BO n°22 du 3.6.99. Si ce texte était annonceur des propositions ministérielles...ce serait dramatique pour nos métiers. Vision pauvre d'un métier conçu pour une école pauvre.

Le CAPEPS n'échappe pas à cette tourmente partisane.

L'administration, pourtant à la recherche de modèles exploitables, n'a même pas pris le temps de regarder notre concours de près, alors que notre formation continue d'être montrée en "exemple". Si pour notre part nous récusons l'idée de modèle, nous considérons en revanche que le CAPEPS (avec ses propres insuffisances) constitue une expérience digne d'intérêt pour une institution qui cherche des réponses nouvelles pour l'école. Notons encore que les seules préoccupations actuelles du Ministère à l'égard de notre concours semblent porter, comme c'est le cas maintenant depuis 10 ans, sur son coût et sa faisabilité au regard de l'augmentation du nombre d'inscrits. Après avoir mis en cause l'existence des stages dans l'année de préparation au CAPEPS (cassant ainsi la cohérence entre l'oral I et l'expérience pédagogique du candidat) le Ministère découvre aujourd'hui l'intérêt d'un stage en 1ère année d'IUFM. Dont acte !

Nos propositions :

Pour sa part, le SNEP souhaite lui

aussi des évolutions pour le CAPEPS. Elles doivent être cohérentes en particulier avec les programmes collèges, en récusant toutefois tout enfermement des épreuves dans les programmes présentés comme seule source de connaissances révélées et non objet d'approche critique.

Pour l'écrit I, nous souhaitons que les programmes et les sujets intègrent plus fortement l'histoire de l'activité physique et sportive humaine, des techniques, mais aussi des pratiques professionnelles.

Pour l'écrit II, nous proposons que l'articulation connaissances scientifiques-enseignement de l'EPS se fasse sur la base d'un programme d'APSA précis.

Pour les épreuves d'admission, nous proposons une réarticulation forte stage-oral I, sans pour autant faire de cette épreuve une évaluation de qualification professionnelle anticipée.

Pour l'oral II, nous proposons la réduction de la polyvalence, un renforcement des exigences, une interrogation technique, didactique et pédagogique qui parte de l'expérience du candidat dans sa pratique personnelle et de la prestation réalisée.

L'oral III doit redevenir à nos yeux un véritable oral d'option partant lui aussi de l'expérience de praticien du candidat et de sa prestation lors du concours.

Les groupes d'activités constitutifs du programme collège doivent être présents au concours.

Il faut avoir le courage de recentrer les pratiques polyvalentes et optionnelles proposées au concours sur des activités qui ont une signification et une réalité scolaires tout en assurant l'offre de pratique la plus riche possible. Nos réflexions supposent des débats. Organisons-les !

Alain BECKER

Les STAPS :

quelles formations pour quels métiers ?

Cela fait quatre ans que l'entrée en STAPS n'est plus régulée par des tests d'aptitudes physiques. Durant cette période les effectifs étudiants ont presque triplé, passant en 5 ans de 15000 à 42000. Face à cette demande massive, révélatrice de la place des APS dans la société, deux conditions sont requises pour sortir, par le haut, de la crise : la diversification des débouchés et des moyens humains et matériels pour l'encadrement des formations.

Quels débouchés ?

Le premier problème, celui des débouchés, est le plus aigu. Actuellement la majorité des étudiants continuent à s'orienter vers la mention "éducation et motricité", et donc vers le CAPEPS : 6000 candidats pour 1050 postes en 99 ; probablement plus de 8000 cette année.

Il y a donc urgence à proposer des alternatives de formations et de métiers aux étudiants. Certes, il existe déjà des formations aux métiers de l'animation et du management sportif, comme les DEUST (une dizaine), les diplômés d'IUP, les DESS, mais elles ne peuvent accueillir des milliers d'étudiants. Par ailleurs il nous faut convaincre que des contenus de formations améliorés, dans le sens d'une approche technologique centrée sur l'intervention, peuvent contribuer aussi à la qualification professionnelle des enseignants d'EPS.

Des potentialités

Avec environ 300 000 emplois existant dans le secteur des APS, le "turn over" devrait permettre d'offrir quelques milliers d'emplois chaque année. Cependant il est très difficile d'évaluer précisément la réalité et les besoins, en l'absence d'un Observatoire des pratiques et des métiers que le projet de loi sur les APS doit instituer.

Des besoins sociaux devraient

connaître une expansion dans les prochaines années : les loisirs sportifs pour les "seniors", l'ergomotricité, l'insertion par la pratique sportive, l'éducation physique à tous les niveaux, particulièrement dans le 1^{er} degré, etc., pour n'en citer que quelques uns.

Des propositions inacceptables

De ce point de vue nous ne pouvons nous satisfaire des propositions actuelles du gouvernement relatives aux licences STAPS et aux qualifications. Les titulaires de la licence "éducation et motricité" doivent pouvoir intervenir aussi dans les milieux associatifs et privés pour l'éducation sportive des enfants et adolescents. La loi et les décrets doivent définir les niveaux de qualifications exigés pour encadrer les APS. Nous devons discuter, avec le MJS et nos partenaires, de la pertinence du niveau IV (bac), base de la nouvelle architecture des formations, pour enseigner à des jeunes, alors que le public est de plus en plus exigeant sur la compétence des intervenants et donc sur les progrès attendus.

Nous serons donc très vigilants sur le texte de loi et la future convention collective "sport" qui réglera les relations professionnelles entre les salariés et les employeurs.

Des moyens indispensables

Le second problème est celui de l'amélioration de la qualité des formations STAPS, qui passe, principalement, par la réalisation d'équipements sportifs et le recrutement d'enseignants pour résorber le déficit, de l'ordre de 50% des charges d'enseignement. Pour ce qui concerne les installations sportives, nous devrions connaître dans les semaines qui viennent les projets retenus par les rectorats et les régions, dans le cadre du plan U3M (Université du 3ème Millénaire).

Guy PAPERLIER

Installations :

et si on poussait les murs des gymnases ?

La plupart des gymnases utilisés pour l'enseignement de l'EPS servent à d'autres fonctions : compétition, spectacle, entraînement, loisir. L'approche multifonctionnelle des espaces sportifs devrait donc constituer une préoccupation majeure pour répondre aux attentes de chacun.

Une analyse des architectures des salles montre pourtant que les choix des concepteurs et décideurs sont fondés sur une représentation du sport trop souvent réduite à son aspect le plus spectaculaire et médiatique : la compétition des adultes. Cette perception engendre des inadéquations qui portent préjudice aussi bien aux activités scolaires qu'aux pratiques fédérales ou associatives.

Le SNEP propose de mener une réflexion sur la question des superficies, dimensions et tracés des gymnases.

Constat d'inadéquation : des dimensions référées au handball

Les superficies 20x40, 22x44 ou 23,5x44 le plus souvent retenues pour les gymnases correspondent aux espaces de "jeu" "d'évolution" ou de "compétition" du handball. Ce sport qui requiert la plus grande aire de jeu sert donc de cadre pour les autres espaces réglementaires plus petits qui s'y emboîtent avec par ordre décroissant : le basket-ball, le tennis, le volley-ball, le badminton. Malgré quelques variations dans les dimensions, ces gymnases reçoivent l'appellation générique de "20x40".

Cette logique monovalente conduit ainsi depuis plus de 30 ans à la construction d'un gabarit-type reproduit sur tout le territoire à des milliers d'exemplaires. Cette approche superficielle purement géométrique centrée sur le contenant (la dimension du plus grand terrain) élude la question du contenu (les modalités de pratique et d'appropriation des espaces). Le

cadre est considéré comme ayant en lui-même toutes les vertus de fonctionnalité propres à satisfaire les attentes des divers usagers.

Avec l'évolution de la largeur de compétition en handball de 22 à 23,50 mètres, la superficie recommandée désormais par le Ministère des Sports est de 23,50 x 44. Mais anomalie : Il manque 0,70 cm en largeur pour recevoir 2 surfaces de compétition de badminton côte à côte alors que le Ministère propose lui-même cette disposition !

Expression des besoins en "espaces fonctionnels" :

L'analyse des exigences fonctionnelles de l'EPS et de l'AS montre la nécessité de disposer de surfaces d'enseignement (terrains+dégagements) offrant quantité et qualité de pratique, confort, sécurité...

Sur la base de 25 élèves, les besoins optimum sont :

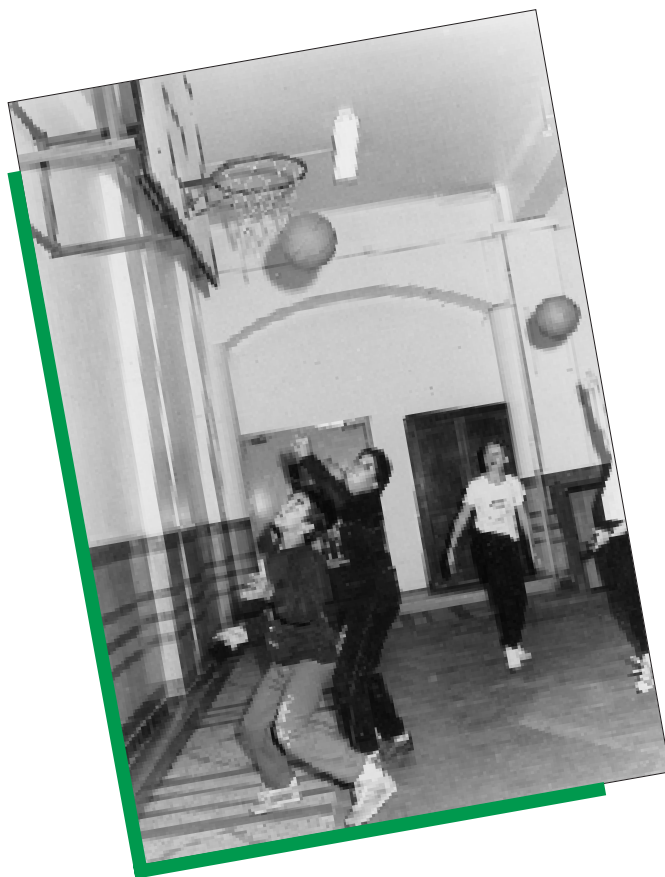
- 3 pour le basket et volley-ball
- 2 pour le handball
- 7 à 9 pour le badminton

On constate par ailleurs que les besoins fédéraux (variables selon les catégories d'âges) peuvent être compatibles avec ceux de l'EPS, sous réserve d'une approche concertée.

Enfin de tels espaces peuvent aussi convenir à d'autres fonctions : loisirs, détente, sport pour tous...

La pensée unique en matière de dimension standard des gymnases représente un frein considérable à l'évolution des conceptions de salles liées aux exigences des pratiques collectives. Pour cette raison et pour répondre à l'intérêt commun des pratiquants, le SNEP estime nécessaire de "pousser les murs" des gymnases !! Les prochaines Rencontres Nationales sur les Equipements seront l'occasion de faire des propositions précises dans ce sens.

Olivier BIOTTEAU



Equipements : 2èmes rencontres nationales

A l'initiative du SNEP, elles se dérouleront les 28 et 29 janvier 2000 à Créteil.

Un premier temps sera consacré aux politiques publiques d'équipements sportifs.

Au cours d'une table ronde, élus des collectivités territoriales et locales et représentants des ministères concernés confronteront leurs politiques, leurs plans prévisionnels d'investissements à nos exigences, à la loi sur le sport et à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.

Dans un deuxième temps il s'agira d'élaborer, à partir des exigences de notre enseignement dans chaque APSA, un référentiel national d'équipements : définition de l'unité d'enseignement, conception des espaces de l'EPS, mono ou multiactivités, multifonctionnalité..., seront en débat.

Un troisième temps sera réservé à la sécurité des installations et des matériels.

Vous avez des expériences, des idées, des projets qui intéressent ces rencontres ? Faites-nous en part. Nous pourrions vous retourner des documents relatifs à l'état d'avancement de notre réflexion et contribuer, par ces échanges, à intégrer l'expression la plus large et la plus diversifiée de l'ensemble de la profession.

Martine LE FERRAND COUZIS

LES SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES ET LES TRÉSORIER(ES) DU SNEP

AIX – Secrétaire : Alain CARCENAC, SNEP-FSU, Bourse du Travail, bd C. Nédélec, 13003 MARSEILLE, tél. : 04.91.95.75.80. Trés. acad. : Martine LECHÈNE, SNEP-FSU, Bourse du Travail, bd C. Nédélec, 13003 MARSEILLE.

AMIENS – Secrétaire : Thierry PATINET, SNEP Amiens, 16 Rés. Saint-Louis - Cannettecourt-60600 BREUIL LE VERT, tél. : 03.44.50.39.33. Oise : Trés. dépt. : François ROUGER, 13, rue du Moulin du Chapitre, 60400 VILLE. Aisne : Trés. dépt. : Jean-Luc LEBASTARD, 23, route d'Anizy, 02000 CHIVY-LES-ETOUVELLES – Somme : Trés. dépt. : Jean-Christophe AUPY, 5 Rue de l'Abbé Danicourt 80260 NAOURS.

BESANCON – Secrétaire : FLENET Bernard, 10, av. du 8-Mai, 25200 MONTBELIARD, tél. : 03.81.98.33.93. Trésorier : Serge BOTTARLINI, 42, rue Charles-Allemand, 25400 AUDINCOURT.

BORDEAUX – Secrétaire : Odile SIMON, SNEP-FSU, 138, rue de Pessac, 33000 BORDEAUX, tél. : 05.57.81.62.46. Trés. acad. : Marie-Laure THOMAS, SNEP-FSU, 138, rue de Pessac, 33000 BORDEAUX. Gironde : Trés. dépt. : Elisabeth MAGENDIE SNEP-FSU 138, rue de Pessac, 33000 BORDEAUX. Autres départements, voir bulletin régional.

CAEN – Secrétaire : Nina CHARLIER, SNEP-FSU, 85 rue de l'Oratoire, 14000 CAEN, tél. : 02.31.43.86.87. Calvados : Trés. dépt. : Eric LESSART, 81, avenue Charlemagne, 14000 CAEN. Manche : Trés. dépt. : Frédéric YON, 24, rue des Piliers, 50200 COUTANCES. Orne : Trés. dépt. : Martine BRUSSOL, 14, rue Champrel, 61000 ALENÇON.

CLERMONT – Secrétaire : Martine POUTAS, SNEP-FSU, Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND, tél. : 04.73.86.98.90. Trésorière : Joëlle CARPENTIER, 6, rue de la Palène, 63200 MÈNETROL.

CORSE – Secrétaire : SNEP-FSU 2A chez Georges DUPHIL, Les hauts de la Résidence du Golf - 6 Allée des Geais, 20160 PORTICCIO, tél. : 04.95.25.10.50. Trésorier académique et Secrétaire : SNEP/FSU 2B chez Jean Claude LUCIANI-DIDIER, 31, route de San Martino, PIETRANERA, 20200 BASTIA.

CRÉTEIL – Secrétaire : Michel OSSAKOWSKY, SNEP-FSU, bourse départementale du Travail, place de la Libération, 93000 BOBIGNY, tél. : 01.48.96.36.17. Seine-et-Marne : Trés. dépt. : Patrice HENRY, 60 rue Nobel, 77500 CHELLES. Seine-Saint-Denis : Trés. dépt. : Christine BRETAGNE, 6, rue Diderot, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS. Val-de-Marne : Trés. dépt. : Claude VILLOTTE, Appt A12, 6 avenue de la République, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

DIJON – Coordonnateur académique : Eric PAYRE, SNEP-FSU, 45, rue Parmentier, 21000 DIJON, tél. : 03.80.41.10.81. Trésorier acad. : Annie MICHON, 6 clos de l'Eglise, 21370 VELARS/OUCHE. Secrétaire dépt. 21 : Marie-Christine GUNTHER, 40, rue du 8-Mai 1945, 21220 BROCHON. Secrétaire dépt. 58 : Arnal BOISTARD, La Montagne, 58350 COLMERY. Secrétaire dépt. 71 : Philippe PERROT, chemin de la Prairie, 71260 LUGNY. Secrétaire dépt. 89 : Vincent BIGEL, 75 Grand Rue Theme 89410 CEZY.

ETRANGRE – Anne HIVERNET, SNEP-76, rue des Rondeaux - 75020 Paris.

GRENOBLE – Secrétaire : Jean-Luc REFUGGI, SNEP-FSU, Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE Cedex 2, tél. : 04.76.23.18.18. Ardèche : Trésorier dépt. : Gérard MONTALON, VILLENEUVE, 26240 SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS. Drôme : Trésorier dépt. : Michèle BUCILON, 33, rue Prompsault, 26000 VALENCE. Isère : Trésorier dépt. : Yves BISSERIER, Levetière, 3660 route de Clemencières, 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX. Savoie : Trésorier dépt. : Chantal CHAPPELET, 100 qual de la Rize, 73000 CHAMBERY. Haute-Savoie : Trésorière dépt. : Mireille BELLANGER, 595, chemin de la Paresanz, 74370 VILLAZ.

GUADELOUPE – Secrétaire académique : Guy LUC BELROSE, SNEP-FSU, 2108 Immeuble Capitaine Moede 97139 LES ABYMES, tél. : 05.90.23.13.66. — Trésorier : Georges CALIXTE, 58, lotissement Faraux, Petit Pérou, 97139 ABYMES.

GUYANE – Secrétaire : Michel SUDRES, 66, rue E. Pauline, 97310 KOUROU — Trésorier : Pierrick GARROUX, 24, rue Mère Thérèse, 97310 KOUROU.

LA RÉUNION – Secrétaire : Jean-Jacques BOITIER, 64, allée des Topazes, appt, 11, résidence Verger des Topazes, Bellepierre, 97400 ST-DENIS. Trésorier : Marc BARTHELEMY, 15, villa-ge Dodin, 97419 LA POSSESSION.

LILLE – Secrétaire : Marc BOULOGNE SNEP-FSU 38 bid Van Gogh, 59650 VILLENEUVE

D'ASQ, tél. : 03.20.67.06.80. Nord : Trésorier Dépt. : Alain GREBAUT, 12 allée de la Palombes, 59650 VILLENEUVE-D'ASQ. Pas-de-Calais : Trésorier Dépt. : Pierre BALLANDRAS, 101, route Nationale, 62231 BLERIOT-PLAGE.

LIMOGES – Secrétaire : Gérard WERMELINGER, SNEP-FSU, 239 rue A. Dutreix 87000 LIMOGES, tél. : 05.55.01.28.37. Trésorier : Pierre Yves FREY, SNEP-FSU, 239 rue A. Dutreix, 87100 LIMOGES.

LYON – Secrétaire : Jean François BARRAS, SNEP-FSU Bourse du Travail - Salle 44 - 4^e étage - 205 place Guichard, 69003 LYON. Ain : Trésorière dépt. : Catherine MICHEL, Allée D. Hermitage de Brou, 140, bd de Brou, 01000 BOURG-EN-BRESSE. Loire : Trésorier dépt. : Joël BRAYET, 159, rue Bergson, 42000 ST-ETIENNE. Rhône : Trésorière Dépt. : JOUFRET Jacqueline, 6, rue Diderot, 69150 DECINES.

MARTINIQUE – Secrétaire : Daniel OTHILY, Quartier Acajou, 17, lotissement Evasion, 97232 LE LAMENTIN – Trésorier : Claude MIQUEL, Résidence des Iles - Bât. 11 - Appt 99 - Ravine Vilaine, 97200 FORT DE FRANCE.

MONTPELLIER – Secrétaire : Alain GOUDARD, chemin d'Odesti, 30700 SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE. Gard : Trésorière dépt. : Laurette GILLI, chemin de Saint-André, 30111 CANGÈNES. Aude : Trésorière dépt. : Andrée QUILIS, 9, rue Pierre Sire, 11100 NARBONNE. Hérault : Trésorier dépt. : Renee SIMON, 351, rue de Bois de Vigier, 34980, SAINT-GELY-DU-FEX. Pyrénées Orientales : Trésorier dépt. : Serge FERRET, SNEP-FSU, 15 rue Richard Lenoir, 66000 PERPIGNAN. Lozère : Trésorière dépt. : Gisèle MOUQUAND, LE CROISIER, 48100 MARVEJOLS.

NANCY – Secrétaire : Anne GALMICHE, SNEP-FSU, 17 rue Drouin 54000 NANCY, tél. : 03.83.35.28.58. Trésorier Acad. : Philippe PETRY, 5, rue des Tamaris, « Le Nid », 54270 ESSEY-LES-NANCY. Moselle : Trésorier dépt. : Pierre SCHMIDT, 14, rue de Chatellailon, ETZLING, 57460 BEHREN-LES-FORBACH.

NANTES – Secrétaire : Sylvie RIVINOFF, SNEP-FSU Bourse du Travail, Place Imbach 49100 ANGERS, tél. : 02.41.25.36.45. Trésorier : Thierry DUBOURREAU, Chemin de Fer Aigu 49400, SAUMUR.

NICE – Secrétaire : Louis RODOLPHE, 1101 av. de Provence, 06140 VENCE, tél. : 04.93.24.28.86. Trésorière : Martine RODOLPHE, 1101, avenue de Provence, 06140 VENCE.

ORLÉANS – Secrétaire : Jo MARET, Le Port, 37270 AZAY / CHER, tél. : 02.47.50.45.54. Trésorière : Annie ARTIGE, 17 Impasse des Sorbiers, 37300 JOUE LES TOURS.

PARIS (75) – Secrétaire : Martine HINGANT, SNEP Paris, 76, rue des Rondeaux, 75020 PARIS, tél. : 01.44.62.02.44. Trésorier : Philippe ANDRIEUX, SNEP-Paris, 76, rue des Rondeaux, 75020 PARIS.

POITIERS – Secrétaire : J.-Michel GUILLAUME, SNEP-FSU, 16 avenue du parc d'Artillerie 86034 POITIERS Cedex, tél. : 04.49.01.34.44. Charente : Trésorière dépt. : Marie-Hélène SOUAL, 154, route de Corbières Boutier St-Trojan, 16100 COGNAC. Charente Maritime : Trésorière acad. et dépt. : Mireille GODBILLE, 37, rue des Chapelles, 17550 DOLUS. Deux Sèvres : Trésorière dépt. : Isabelle MORIN, 24, pl. du Maréchal-Leclerc, 79130 SECONDIGNY. Vienne : Trésorier dépt. : Christian GEZE, Le Petit Médoc, 86800 SEVRES-ANXAUMONT.

REIMS – Secrétaire Académique : Robert HUMBLLOT, SNEP-FSU, 15 bid de la Paix 51000 REIMS. Ardennes : Pierre DUPUY, 30 bis, rue J. Brasseur, 08120 BOGNY-SUR-MEUSE. Aube : Trésorier dépt. : Pascal BOTT, 68, rue Emile-Zola, 10000 TROYES. Trésorier académique + Marne : François CALAIS, 8, Grande Rue, 51500 PUISIEULX. Haute-Marne : Chantal BLOCK, rue du Viau, VARNENNES/AMANCE, 52400 BOURBONNE-LES-BAINS.

RENNES – Secrétaire : Esther AIMÉ, SNEP-FSU 18 rue de Brest, 22000 SAINT BRIEUC, tél. : 02.96.61.60.85. Trésorier : Jacques COCHET, 24, rue Kerdavid, 56600 LANESTER.

ROUEN – Secrétaire : Pascal PREVEL. Seine Maritime : Pascal PREVEL, 3, Route des Essarts, 76530 GRAND-COURONNE et Eure : Philippe SELLIER, 5, rue des Primevères, 27950 Saint-Marcel. Trésorière : Michèle VALLIN, Pavillon n° 5, 56, rue René Cance, 76600 LE HAVRE.

STRASBOURG – Secrétaire : Elisabeth POGGI, SNEP-FSU, 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG, tél. 03.88.14.00.42. Trésorier : Philippe RENARD, 25, rue de Zillisheim, 68720 HOCHSTATT.

TOULOUSE – Secrétaire : Elisabeth ROUX et Michel PAZAT, SNEP-FSU, 3, chemin du Pigeonnier, 31100 TOULOUSE, tél. : 05.61.43.60.63. Trésorier : Yves SOUBIROU, Parc du château, appt 99 - bât E, 3 impasse Jean Chaubert, 31500 Toulouse.

VERSAILLES – Secrétaire : Jean-Luc GAUBERT, SNEP-FSU 3 bis, rue Waldeck Rochet, 92000 NANTERRE, tél. : 01.41.20.03.28. Yvelines : Trésorier dépt. : J.P. MAILLOT, 6, allée de Savoie, 78570 ANDRESY. Essonne : Trésorier dépt. : Jean-Marc CHEVENEMENT, 19, av. des Sablons, 91350 GRIGNY. Hauts-de-Seine : Trésorier dépt. : Daniel DEPAUX, 17, Allée de l'Arlequin, Apt 091, 92000 NANTERRE. Val de Seine : Trésorière dépt. : Michèle PRAT, 29, allée Julien Manceau, MARGENCY, 95580 ANDILLY.

RESPONSABLES TOM • MAYOTTE : Secrétaire : Jean René LOUBOUTIN Collège de Mtsangadoua BP 120 MTSAMBORO - 97630 MAYOTTE. Trésorier : Bienvu FERNANDEZ BP 111, PASSAMAINTY - 97605 MAYOTTE • NOUVELLE CALEDONIE : Secrétaire : Jean CANTALOUPE SNEP-FSU BP 327 - WE LIFOU - 98820 Nlle CALEDONIE. Trésorier : Jean-Claude SOULISSE, 61 bis, rue de l'Alézan, Mont Doré, 98800 Nlle CALEDONIE • POLYNÉSIE FRANÇAISE : Secrétaire : Véronique BONNET, PK6, Côté Mer, derrière la Casse, 98728 MAHAREPA, MOOREA. Trésorier : Emile PUDELKO BP 380 925 Tamana-Puna'auia - 98718 TAHITI. WALUS ET FUTUNA : Philippe RAMIS - BP 264 - 98600 MATA UTU Ile de Wallis - Wallis et Futuna Pacifique Sud.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 1999-2000

NOM Sexe (*) F M Date de naissance (*)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA

Entourez nettement votre catégorie (pour les stagiaires = corps d'origine), votre situation, votre position

1 ^{re} année IUFM	Profs EPS	Profs sport	Agrégés	Bi-admissible	A.E.	C.E. H. CL.
2 ^e année IUFM	Profs H. CL.	Profs sport H. CL.	Agr H. CL.	M.A.	C.E. C.E. cl. ex.	Autres stagiaires
P.E.G.C.	P.E.G.C. H. CL.	Contractuel	Vacataire	Retraite - Position de fin de carrière :	Catég. :	Ech. :

SITUATION Titulaire Stagiaire Activité Cong. Mobil. Cong. Parent. Cong. Form. Dispo. Serv. Nat.

AFFECTATION CAS PARTICULIER : TA TR MAD Etab. sensible

Etablissement (adresse précise) Code établissement

Tél. établissement

Adresse personnelle précise

Tél.

Adhèrent en 98/99 (1) OUI NON N° Adhèrent

Envoi Bulletin (1) : Adresse établissement / adresse personnelle

ATTENTION CHANGEMENT (1) adresse établis. état civil

MUTÉS : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans l'académie de :

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

Date : Signature :

COTISATIONS SNEP 1999-2000

Catégorie / Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Profs EPS et Sport	650	672	735	782	824	866	924	982	1045	1118	1202
Profs H.CL	924	1008	1082	1150	1223	1334	1407				
Bi-Admis.	677	761	793	824	866	929	982	1045	1113	1202	1244
Agrégés	730	819	898	961	1019	1082	1166	1239	1328	1407	1491
Agr. H. CL	1202	1271	1334	1407	1491	1596	1696	1796			
AE - CE - PEGC		630	662	693	740	788	798	856	898	940	982
CE PEGC H.CL					1113	1202					
CE - CL excep.		1202	1234	1334	1407						
MA	578	620	656	677	714	746	782				

- Temps partiels : calculer selon l'échelon et le service effectué (325 F minimum).
- Retraités (classe normale et hors classe) : 50 % de la cotisation de la dernière position atteinte en activité. • CPA : 80 % de la cotisation normale. • MA : retrancher 10% par mois chôme en 98-99 (325 F minimum). • Contractuels : 650 F. • Vacataires : 325 F. • Stagiaires en situation : selon reclassement dans le corps des P. EPS ou selon échelon corps d'origine.
- PLC 2 - stagiaires IUFM et professeurs de sport stagiaires : 650 F. • PLC 1 : 325 F. • Service national : 325 F.
- Congé formation : 650 F. • Congé mobilité : cotisation normale. • Congé parental, disponibilité : 325 F. • Abonnement : 325 F.

Envies...

Le Sport Scolaire et universitaire, le développer

L'EPS dans les établissements scolaires, la promouvoir

Ses contenus, les faire respecter.

Ses programmes, les rendre compréhensibles et utiles.

Ses étudiants, leur apporter de solides compétences qu'exige le métier et augmenter le nombre de postes au capeps

Ses enseignants, leur permettre de construire une formation continue en réponse à leurs besoins sur le temps de travail.

Ses postes, les créer en nombre suffisant

Ses installations, les construire, les rénover

Ses personnels, les respecter

...Autant de préoccupations majeures qui charpentent l'activité du SNEP et de ses militants.

Tout un "programme" de (re)construction de solidarité professionnelle, pour "prendre à bras le corps" le destin de notre discipline.

A réaliser sans aucune modération, ensemble, dans le SNEP.

Alain BRIGLIA

• La cotisation syndicale représente moins de 1% du salaire mensuel.

• 30% de son montant est déductible des impôts. Pour un collègue prof. EPS au 9ème échelon, cela porte la cotisation à 732frs, soit 61 frs par mois (ou 2frs par jour).

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

1. Remplissez soigneusement la fiche ci-contre.
2. Consultez ci-contre le montant des cotisations.
3. Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du SNEP.
4. Envoyez le tout à l'adresse de votre trésorier départemental ou académique.

JE CHOISIS DE PAYER EN *

un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements : 1 2 3 4
 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDÉS

- le 30 le 30
- le 30 le 30
- le 30 le 30

Le site Internet du SNEP et la rubrique " pédagogie "

<http://www.snep.edu>

Depuis la rentrée scolaire, avons mis en place un site Internet. Agréable, clair et convivial, nous avons voulu ce site au service de toute la profession. Nous avons bien sûr une rubrique " pédagogique " qui permet d'accéder à différents articles et conférences, qui traite de l'actualité (programmes lycées par exemple). Il y a également une rubrique du Centre EPS et Société qui y présente ses publications et une rubrique " colloques " qui vous permettra de suivre les travaux concernant les deux rencontres organisées cette année par le SNEP : la rencontre sur les équipements et le colloque sur le sens du métier.

Le site est en continuelle évolution, nous serons attentifs à vos réactions, vos besoins, que vous pouvez exprimer librement dans le " forum ". Bon surf !

Avec le SNEP aux Salons de l'Education et du Sport

Organisé à Paris (Parc des expositions de la Porte de Versailles), du 24 au 28 novembre, le Salon de l'Education réunira plusieurs événements traditionnels dans le domaine de l'Education : Educatec, Expolangues, l'Aventure des métiers, l'Etudiant, le Salon du Sport.

Le Ministère de l'EN souhaite en faire un temps fort de l'année scolaire, et en a confié l'organisation à la Ligue de l'Enseignement, avec un soutien financier important. Plus de 2000 exposants sur 72000 m², pour recevoir, informer, débattre avec les professionnels du monde de l'Education, les élèves, les étudiants, les parents, sur les parcours d'orientation, les filières de formation et les métiers.

Stand et débats " SNEP ".

Le SNEP a choisi d'être présent, avec une animation permanente sur un stand situé au niveau du Salon du Sport. Nous y présenterons entre autres notre campagne et notre appel pour le développement de l'EPS et du sport scolaire et universitaire. Le " Centre EPS et Société " donnera une information sur son fonctionnement et ses publications.

Nous avons proposé deux sujets de débat, qui ont été intégrés dans le déroulement du Salon, parmi les " colloques professionnels de haut niveau " :

Le premier, mercredi 24/11 de 17h à 18h 30 (salle P. de Coubertin) sur le thème " Performance : démocratisation ou exclusion ? " avec Gérard GUILLOT, philosophe, professeur d'université à Lyon.

Le second, samedi 27/11 de 11h 30 à 13h (même salle), sur le thème " Sport scolaire, sport pour tous " avec Philippe LACOMBE, Maître de conférence à l'UFRSTAPS de Brest, Jacques PIA-SENTA, entraîneur national, et un ou plusieurs athlètes internationaux.

Le SNEP participera en outre à l'animation d'un débat du Salon de l'Education, le vendredi 26/11, sur le thème " Le corps, un oublié du système scolaire " et aux débats initiés par la FSU et ses syndicats.

Professeur d'EPS, le métier en question

Colloque du SNEP : 18 et 19 mars 2000 à l'Université d'orsay, Paris XI (91)

Quel métier, pour gagner le pari de la démocratisation ?

Cette phrase résume le champ que tentera de couvrir le colloque. Quatre ans après le colloque de Créteil et en cette année au combien symbolique, le thème du métier, de la profession s'est imposé dans un contexte où la redéfinition de nos tâches et de nos missions est fortement à l'ordre du jour. Les objectifs de démocratisation du système éducatif sont avancés, pourtant les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur. Il existe un risque fort de faire reposer toutes les transformations sur le seul bon vouloir des enseignants, entérinant par la même occasion l'idée que si ça ne marche pas (ou mal), c'est essentiellement de leur faute. Nous ne pouvons pas laisser ce discours se développer. Il faut, évidemment, que le métier se transforme, pour aller dans le sens d'une plus grande efficacité, une meilleure prise en compte de la diversité des élèves...

Le colloque devra mettre en évidence des pistes, donner des perspectives d'avenir.

La première demi-journée sera consacrée au thème : quel métier pour quelle démocratisation ? La seconde traitera de la formation initiale, de la formation continue et la recherche sur l'éducation et l'intervention, la troisième tentera de " revisiter " un thème toujours d'actualité : professeurs, entraîneurs, éducateurs, animateurs, des bases communes ou des métiers radicalement différents ?

Nous envisageons d'accueillir 500 personnes. Mais attention, lors du précédent colloque, nous avons dépassé le nombre fixé de participants. Dès que le budget sera établi, nous publierons le bulletin d'inscription, soyez vigilants... et rapides.

Contre pied n° 5

L'EPS au rendez-vous des programmes



Nous avons dû retarder de quelques semaines la parution du numéro 5 de la revue consacrée aux programmes. En fait nous avons été obligés de faire deux numéros pour le volume ne soit pas trop important. De plus, initialement centré sur les programmes collégiés, il a fallu intégrer, actualité oblige, quelques éléments sur les programmes lycées qui viennent de paraître : des réactions d'enseignants et des analyses seront au sommaire du numéro 6, en plus du reste initialement prévu. Les deux numéros forment donc un tout et porteront le même titre. Le numéro 6 paraîtra début Janvier. Voici les sommaires des deux numéros

Numéro 5

Edito, *Christian Couturier*

Paroles d'enseignants

Table ronde

Génération programmes, *entretien avec une PLC2 et son Conseiller Pédagogique*

Mini sondage

Collège Saulx les Chartreux, paroles abruptes d'une équipe ordinaire, *collectif*

Collège Saint Perrin

• la référence c'est chacun de nous, *Annie Garnier*

• entre dérision, et propositions, *collectif*

• le projet d'établissement d'abord..., *collectif*

Les programmes en EPS, un accouchement difficile

Calendrier d'un accouchement difficile : *Paul Goirand*

Une aventure impossible, échanges avec *Alain Hébrard, IGEN*

Des domaines d'action au groupement d'activités, *Jean Roche, IPR*

Programmer : sans les domaines mais avec cohérence, *Annick Davaisse, IPR*

A propos des programmes en EPS : entretien avec *Jean EISENBEIS, IGEN*

Programmes : la chance d'une crise : *Jacques ROUYER, Ancien secrétaire général du SNEP*

Regards

Les programmes en EPS : une orientation, une démarche : *Paul Goirand, Alain Becker,*

Michel Fouquet

Lectures, recherches, courrier

Numéro 6

Paroles d'enseignants : la table ronde portera sur les nouveaux programmes lycée

Des programmes en gymnastique et en GRS : exemples concrets

Des questions théoriques en suspens : la notion de compétence

Comment construire des programmes en EPS ?

COMMANDES - ABONNEMENTS

à retourner au SNEP/Centre EPS - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

JE M'ABONNE À LA REVUE *CONTRE PIED* : 180 F F
2 numéros (port compris)

JE CHOISIS D'ACHETER A L'UNITÉ : 80 F N° 2 x exemplaire(s) à 80 F = F

N° 3 x exemplaire(s) à 80 F = F

N° 4 x exemplaire(s) à 80 F = F

N° 5 x exemplaire(s) à 80 F = F

Frais de port..... F

Rajouter frais de port
16 F : 1 ex.
20 F : 2 à 5 ex.
30 F : plus de 5 ex.

EPS FACE AU SPORT : 100 F + 16 F (frais de port) F

TOTAL F

Libellez vos commandes à l'ordre du « SNEP-Centre EPS et Société-CCP 4 148 125 X La Source ».
Il y a **gratuité** des frais de port dès qu'il y a **10 exemplaires commandés**.